



MARS 2019

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

Artisanat - Commerce - Professions libérales



Remerciements

Ce travail d'étude a été piloté par l'U2P, dans le cadre d'un groupe de travail « Parité » présidé par **Mme Catherine FOUCHER** et composé des personnalités suivantes :

- **Mme Marilyne BAUDIN**, Confédération Nationale de l'artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS)
- **Mme Cécile BEAUDONNAT**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- **Monsieur Frédéric CHAMBEAU**, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)
- **Mme Emilie CHANDLER**, Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL)
- **Mme Isabelle FILLAUD**, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)
- **Mme Catherine FOUCHER**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- **Mme Agnès HAUTIN**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- **Mme Anne-Marie LE ROUEIL**, Confédération Nationale de l'artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS)
- **M. David MORALES**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- **Mme Elise NGUYEN**, Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL)
- **Mme Régine NOULIN**, Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL)
- **M. Yannick SALA**, Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL)
- **Mme Danièle SIMON**, Confédération Nationale de l'artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS)
- **Mme Christel TEYSSEDE**, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)

AUTEURS

Les travaux d'étude ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers :

- **Mme Catherine ELIE**, Directrice des études et du développement économique
- **Mme Mylène REBOUL-SALZE**, Chargée d'études statistiques



PRÉFACE DE M. Alain GRISET

Président de l'U2P

L'U2P est fière de présenter cette nouvelle édition des « entreprises de proximité au féminin ». Dans cette étude, le périmètre a été élargi aux professions libérales afin d'avoir une représentation complète du champ de l'U2P.

Deux ans après la précédente publication, on constate que le nombre de femmes dirigeantes d'entreprise de proximité a progressé.

Cette croissance est encourageante pour les années à venir et rappelle que les femmes sont déterminantes pour le développement de nos entreprises. Que ce soit en tant que dirigeantes, conjointes, salariées ou apprenties, elles apportent un savoir-faire et des qualifications essentiels à nos métiers.

Cependant, cette étude démontre aussi que des disparités perdurent. C'est pourquoi il faut continuer à se battre pour la promotion des femmes dans les entreprises de proximité, pour l'égalité professionnelle et lutter contre les inégalités salariales.

C'est ainsi que grâce à l'action de l'U2P la loi PACTE contient une disposition permettant de garantir que les conjoints qui exercent une activité professionnelle régulière dans l'entreprise soient protégés et couverts par un statut.

Cette étude éclaire la place et le rôle majeurs occupés aujourd'hui par les femmes dans les entreprises de proximité. Elle doit également servir d'appui aux actions favorisant plus encore cette place et ce rôle et contribuer à déconstruire certains stéréotypes qui persistent.

En tant que Président de l'U2P, je tiens à féliciter toutes ces femmes qui permettent à nos métiers d'évoluer positivement et je souhaite que ces résultats n'aient de cesse de progresser dans les années à venir.



©CAPEB / M. LaFontan

PRÉFACE DE

Mme Catherine FOUCHER

Présidente du Groupe de travail sur la parité au sein de la Commission des Affaires Sociales, des Relations du Travail et de la Parité de l'U2P

L'évolution des mentalités dans notre société occidentale fait apparaître aujourd'hui une tendance formidable : l'entrepreneuriat au féminin. Et le monde des entreprises de proximité n'est pas en reste. Les entreprises de proximité sont un tremplin extraordinaire pour les femmes de l'artisanat, du commerce et des professions libérales. Que les femmes soient dirigeantes, conjointes collaboratrices, salariées ou apprenties, elles ont toutes en commun, aujourd'hui, la volonté de choisir leur vie et de construire leur avenir.

Cette nouvelle publication de l'U2P vient enrichir les conclusions de la précédente en prenant également en compte les métiers relevant des professions libérales. Elle permet d'avoir une photographie précise de la place des femmes au sein des entreprises de proximité. Le nombre de femmes dirigeantes d'entreprise a progressé ces dernières années dans les TPE et PME mais la part des femmes dans les apprenties du secteur a fortement diminué. Des progrès restent à faire !

Ces informations sont primordiales si l'on veut comprendre l'évolution des métiers, mesurer l'impact des politiques publiques et évaluer les progrès à réaliser. Les données sexuées sont des outils essentiels pour identifier les orientations à prendre, construire l'avenir et voir évoluer la proportion de femmes dans ces différents secteurs d'activités.

Ce tableau de bord est une mine d'or à garder précieusement et à placer en tête des dossiers à consulter régulièrement. Je vous invite à vous saisir de cette étude et à relayer ces informations pour qu'ensemble nous puissions agir en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers.

Merci à tous pour ce trésor d'informations.

Les secteurs de proximité : périmètre

Le périmètre d'observation de cette étude est celui des secteurs représentés par l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et dont la liste est précisée en annexe :

- ceux de l'artisanat, ensemble juridiquement défini par la loi 96-603 du 5 juillet 1996, regroupant des activités de fabrication, transformation, réparation ou prestation de service réparties en quatre grandes familles (alimentation, BTP, fabrication, services) ;
- ceux du commerce alimentaire de détail et de l'hôtellerie-restauration
- ceux des activités libérales, qu'ils relèvent des secteurs du droit, de la santé, ou des professions techniques ou du cadre de vie.

Au total, ces secteurs rassemblent les deux tiers des entreprises du secteur marchand. Leurs entreprises sont majoritairement positionnées sur des marchés locaux et régionaux. Elles se distinguent par leur ancrage territorial, la proximité géographique et relationnelle qui les lient à leur clientèle. La formulation « entreprise de proximité », qui est aussi la signature de l'U2P, se réfère à cette caractéristique économique et fonctionnelle des très petites entreprises. Les artisans, commerçants, hôteliers-restaurateurs et professionnels libéraux irriguent en effet l'ensemble du territoire et emploient près de 3,5 millions de salariés, sans compter les très nombreux apprentis et stagiaires formés en alternance.

SOMMAIRE

1. Les dirigeantes d'entreprise	7
1 Un dirigeant sur trois est une femme dans les secteurs de proximité	8
2 Près de 800 000 dirigeantes d'entreprise dans les secteurs de proximité	9
3 Entrepreneurs et micro-entrepreneurs	10
4 De fortes disparités sectorielles	12
5 Des choix d'activité plus concentrés	14
6 Répartition territoriale des dirigeantes d'entreprise	15
7 Des dirigeantes plus jeunes dans les professions libérales du droit et les services	17
8 Un niveau de diplôme plus élevé dans les activités artisanales et commerciales	20
9 Conciliation vie familiale / vie professionnelle	22
2. Les conjoints de dirigeants	27
10 Des conjoints mobilisés dans la vie de l'entreprise dans un cas sur cinq	28
11 25 000 conjoints collaborateurs, dont 84 % de conjointes	29
3. Les salariées	31
12 43 % des salariés sont des femmes	32
13 Les choix de métiers	33
14 Contrat de travail : plus de CDI et de temps partiel pour les salariées	35
15 Les salaires	38
4. Les apprenties	39
16 Près de 65 000 apprenties formées dans les secteurs de proximité	40
17 L'apprentissage en région	43
18 Principaux diplômes préparés par les apprenties	46
19 Les apprenties sont plus nombreuses dans les diplômes de niveau bac et supérieur	47
Annexe méthodologique	49

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES DIRIGEANTES D'ENTREPRISE

////////////////////



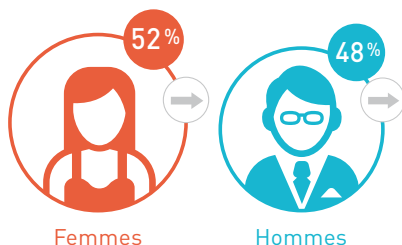
1 Un dirigeant sur trois est une femme dans les secteurs de proximité

En France, les femmes représentent globalement 52 % de la population. Au sein des dirigeants de proximité, elles représentent un dirigeant sur trois. Les dirigeantes sont plus présentes dans les professions libérales (elles représentent 41 % des professionnels libéraux) et parmi les commerçants (36 %) que dans l'artisanat (22 %).

D'une manière générale, elles sont plus souvent à la tête d'entreprises de moins de 10 salariés que d'entreprises de 10 salariés et plus. Cette tendance est similaire depuis 2013, avec une légère augmentation de la part des dirigeantes d'entreprise libérale (+2 points).

Sexe des chefs d'entreprise par type d'activité en 2015

Part des femmes dans la population



Part des femmes dirigeantes en 2015 dans les secteurs de proximité et évolution 2013-2015

22%



Part des dirigeantes d'entreprise artisanale (TPE < 10 salariés)*

36%



Part des dirigeantes d'entreprise commerciale (TPE < 10 salariés)**

41%



+ 2 points

Part des dirigeantes d'entreprise dans les professions libérales

17%



+ 1 point

Part des dirigeantes d'entreprise de 10 salariés et plus

Source : INSEE, Recensement général de la population 2015. Traitement ISM.

* Dans le Recensement Général de la Population, sont classés comme « artisans » les chefs d'entreprise artisanale de moins de 10 salariés (dont l'artisanat des métiers de bouche). Les autres relèvent de la catégorie « chefs d'entreprise de plus de 10 salariés ».

** Sont répertoriés ici tous les dirigeants d'entreprise commerciale (alimentaire et non alimentaire).

2 Près de 800 000 dirigeantes d'entreprise dans les secteurs de proximité

La fonction « chef d'entreprise » se féminise dans les secteurs de proximité. La part des dirigeantes a ainsi doublé dans l'artisanat en l'espace de 30 ans (elle était de 11 % en 1984 dans les entreprises artisanales) mais elle varie considérablement entre les secteurs.

Les femmes sont majoritaires à diriger une entreprise libérale de santé (61 % des chefs d'entreprise sont des femmes) ou du droit (53 %). Elles représentent 43 % des chefs d'entreprise dans l'artisanat des services, un chef d'entreprise sur trois dans les activités libérales techniques et du cadre de vie, l'hôtellerie-restauration, l'artisanat et le commerce de l'alimentation. Les dirigeantes sont également de plus en plus nombreuses dans

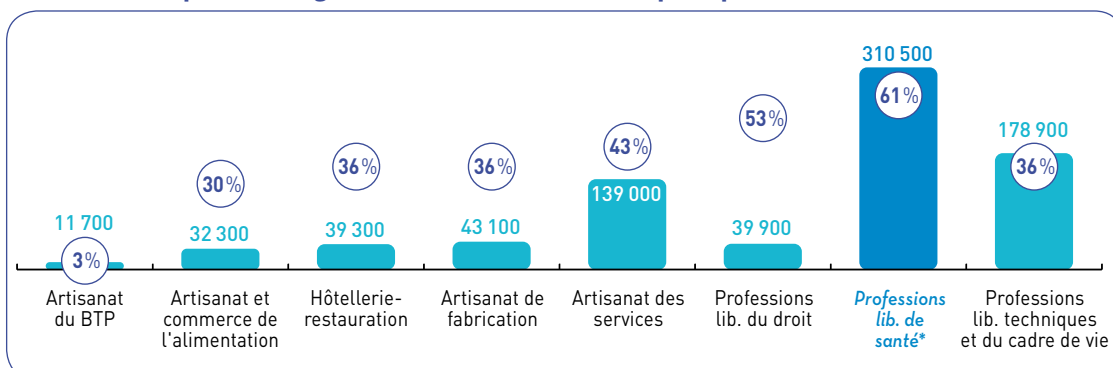
le secteur de la fabrication (elles étaient 20 % en 1984, 32 % en 2015 et 36 % en 2017).

Les hommes demeurent surreprésentés parmi les dirigeants des entreprises du BTP (97 %).

La grande majorité des dirigeantes d'entreprise (plus de 600 000) sont affiliées au régime de la Sécurité Sociale des Indépendants. Sont affiliées au régime général de la Sécurité Sociale les professionnelles de santé relevant du secteur conventionné (soit environ les trois quarts des dirigeantes de ce secteur).

Les autres dirigeantes salariées s'ajoutent à ces effectifs (gérantes minoritaires de leur entreprise ou gérantes de SAS/SASU).

Nombre et part de dirigeantes non salariées d'entreprise par secteur en 2017



Sources : Acoiss / Sécurité Sociale des Indépendants 2017. Champ : indépendants dont micro-entrepreneurs (hors conjointes collaboratrices). Traitement ISM.

* Données DREES et SSI pour les professions libérales de santé.

3 Entrepreneurs et micro-entrepreneurs

Parmi les dirigeants indépendants non salariés, les femmes font plus souvent le choix du régime micro-entrepreneur que les hommes : elles sont 36 % à s'être installées sous ce régime,

contre 34 % des hommes. Seul l'artisanat du BTP fait exception à cette tendance (27 % des femmes installées à leur compte ont choisi ce régime, contre 40 % des hommes).

Nombre et part de micro-entrepreneurs parmi les travailleurs indépendants en 2017*

	Nombre de femmes parmi les micro-entrepreneurs	Part de micro parmi les femmes indépendantes affiliées à la SSI	Nombre d'hommes parmi les micro-entrepreneurs	Part de micro parmi les hommes indépendants affiliés à la SSI
 Artisanat du BTP	3 100	27 %	143 800	40 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	8 600	27 %	14 100	19 %
 Hôtellerie-restauration	4 400	11 %	6 200	9 %
 Artisanat de fabrication	33 000	76 %	31 100	40 %
 Artisanat des services	65 600	47 %	81 400	44 %
 Professions libérales du droit	700	2 %	500	1 %
 Professions libérales de santé*	46 800	15 %	11 600	6 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	124 100	69 %	158 500	51 %
Ensemble*	286 200	36 %	447 200	34 %

Source : Acof / Sécurité Sociale des Indépendants 2017. **Champ :** indépendants dont micro-entrepreneurs (hors conjointes collaboratrices). **Traitement :** ISM.

* Données DREES / SSI pour les professions libérales de santé. Les professionnels de santé sont affiliés pour partie à la SSI (dont micro-entrepreneurs) et pour l'autre au régime général (secteur conventionné 1).

Le choix de ce régime est plus ou moins répandu selon les activités exercées. Il est rare au sein des professions libérales du droit, mais il est prépondérant dans l'artisanat de fabrication (76 %), notamment dans quelques activités de métiers d'art comme la bijouterie fantaisie (92 % des dirigeantes y exercent sous ce régime), la photographie (87 %) ou la céramique (84 %). Le choix

du régime micro-entrepreneur est également fréquent dans l'enseignement culturel (86 % des dirigeantes), ou les activités de textile-habille-ment (84 %). Dans les professions libérales techniques et du cadre de vie, 69 % des dirigeantes ont fait également le choix de ce régime. Dans l'artisanat des services, la part est de 47 %.

I. Les dirigeantes d'entreprise

Nombre et part de femmes micro-entrepreneurs

Activité	Nombre de femmes exerçant sous le régime micro-entrepreneur	Part de femmes ayant le régime micro-entrepreneur parmi les indépendants
Portails internet	1 900	95 %
Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	6 500	92 %
Fabrication d'autres vêtements et accessoires	2 300	89 %
Activités photographiques	6 500	87 %
Enseignement culturel (cours de musique, art, théâtre, etc.)	11 000	86 %
Autres activités manufacturières n.c.a.	2 200	86 %
Autres enseignements	15 600	86 %
Fabrication de jeux et jouets	200	86 %
Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	1 700	84 %
Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	1 900	84 %
Action sociale sans hébergement n.c.a	1 000	83 %

Source : Acoiss / Sécurité Sociale des Indépendants 2017. Champ : indépendants dont micro-entrepreneurs (hors conjointes collaboratrices). Traitement ISM.

4 De fortes disparités sectorielles

Les choix d'activités demeurent donc sexués de part et d'autre. Différents facteurs expliquent cette segmentation très forte des activités :

- d'une part, l'histoire et l'héritage des corporations : au XVIII^e et XIX^e siècles, l'exercice des métiers était réservé aux hommes, à l'exception des activités de l'habillement et du soin du linge qui demeurent aujourd'hui encore pilotées majoritairement par des femmes (80 % dans le textile-habillement, 63 % dans la blanchisserie) ;
- d'autre part, les choix de formation initiale : comme nous le verrons plus loin, les femmes dirigent des entreprises dans les métiers auxquels elles se sont principalement préparées dès leur formation initiale. Lors des choix d'orientation, le poids des représentations et des pré-

jugés encore très répandus chez les jeunes femmes, leurs parents ou dans les équipes éducatives restreint les choix de formation aux métiers traditionnellement féminins, comme les soins à la personne (soins de beauté, coiffure), la fleuristerie, la formation ou certaines professions de la santé et du droit.

Dans les activités du BTP, les dirigeantes d'entreprise sont plus présentes dans les travaux de finition (peinture-revêtements). De nombreux secteurs sont peu féminisés : la boucherie-charcuterie, dans l'alimentation (15 % de femmes) ; le travail des métaux (6 %) et la réparation de machines et équipements (4 %) dans l'artisanat de fabrication ; les services automobiles (6 %) ; les services informatiques (13 %).

Part des dirigeantes d'entreprise par secteur en 2017

	Part des femmes dans le total des dirigeants non salariés de l'activité	Nombre de dirigeantes d'entreprise non salariées
 Artisanat du BTP	3 %	11 700
Maçonnerie générale, couverture, étanchéification	3 %	2 500
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	5 %	600
Démolition, terrassement, forages et sondages	4 %	600
Génie Civil	5 %	100
Cloisonnement, travaux de finition	4 %	6 000
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	2 %	1 900
 Artisanat et commerce de l'alimentation	30 %	32 300
Boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie	15 %	2 200
Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie	25 %	7 600
Fabrication de produits alimentaires	37 %	1 900
Cavistes, bio, épicerie, fromagers, primeurs et marchés	36 %	20 700
 Hôtellerie-Restauration	36 %	39 300

I. Les dirigeantes d'entreprise

	Part des femmes dans le total des dirigeants non salariés de l'activité	Nombre de dirigeantes d'entreprise non salariées
 Artisanat de fabrication	36 %	43 100
Fabrication d'articles divers	52 %	12 300
Fabrication de meubles	26 %	2 800
Travail du bois	19 %	1 500
Papier, imprimerie, reproduction	38 %	5 200
Récupération	11 %	600
Réparation et installation de machines et d'équipements industriels	4 %	600
Travail des métaux	6 %	900
Matériaux de construction, chimie, verre et céramique	39 %	3 800
Textile, habillement, cuir et chaussures	80 %	15 200
 Artisanat des services	43 %	139 000
Activités de réparation, hors automobile	20 %	6 800
Services automobiles	6 %	2 600
Autres services	37 %	34 500
Soins à la personne (coiffure, esthétique)	88 %	90 300
Transports	10 %	4 700
 Professions libérales du droit	53 %	39 900
 Professions libérales de santé* (dirigeantes salariées et non salariées)	61 %	310 500
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	36 %	178 900
Activités comptables	25 %	3 300
Activités de conseil et de soutien aux entreprises (conseil en gestion, ingénierie, études techniques, études de marché, traduction, etc.)	35 %	62 600
Activités d'enquête	25 %	100
Agents de courtiers d'assurances	21 %	4 200
Architectes et géomètres	31 %	10 000
Formation et services personnels	56 %	74 100
Intermédiaires du commerce	34 %	16 000
Services informatiques	13 %	8 600
ENSEMBLE	38 %	794 700

Source : Acof / Sécurité Sociale des Indépendants 2017. **Champ :** indépendants dont micro-entrepreneurs (hors conjointes collaboratrices). **Traitement :** ISM.

* Données DREES / SSI.

5 Des choix d'activité plus concentrés

Les choix d'installation des femmes sont plus concentrés. Ainsi, un tiers des dirigeantes est actif dans l'une des activités suivantes :

- 14 % des dirigeantes sont infirmières ou sages-femmes ;
- 7 % dirigent une entreprise de coiffure ;
- 6 % sont médecins ;
- 5 % dirigent une activité juridique.

Pour les hommes, ce sont huit activités qui regroupent un tiers d'entre eux (principalement des activités libérales de santé, de l'artisanat du BTP, de taxis-VTC et de la restauration traditionnelle). Les seules professions communes dans ce palmarès sont des activités libérales (professions de santé, conseil pour les affaires et autres conseil en gestion, activités juridiques) et la restauration traditionnelle.

Palmarès des activités comprenant le plus grand nombre de dirigeantes ou de dirigeants non salariés*

	Nombre de dirigeantes non salariées**	Part du total
Activités des infirmières et des sages-femmes*	108 600	14 %
Coiffure	54 900	7 %
Médecins*	48 200	6 %
Activités juridiques	39 900	5 %
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	37 200	5 %
Soins de beauté	35 400	4 %
Masseuses kinésithérapeutes*	32 000	4 %
Autres services personnels nca	30 500	4 %
Orthophoniste*	20 000	3 %
Restauration traditionnelle	20 000	3 %
Autres enseignements	18 100	2 %
Chirurgiennes dentistes*	15 600	2 %

	Nombre de dirigeants non salariés**	Part du total
Médecins*	81 600	6 %
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	67 200	5 %
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	58 400	4 %
Travaux d'installation électrique	47 500	4 %
Travaux de peinture et vitrerie	43 900	3 %
Transports de voyageurs par taxis	41 400	3 %
Restauration traditionnelle	39 400	3 %
Travaux de menuiserie bois et PVC	38 600	3 %
Masseurs kinésithérapeutes*	37 500	3 %
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	36 000	3 %
Activités juridiques	35 100	3 %
Travaux d'installation d'eau et de gaz	31 800	2 %

Source : Acoiss / Sécurité Sociale des Indépendants 2017. Champ : indépendants dont micro-entrepreneurs (hors conjointes collaboratrices). Traitement ISM.

* Données DREES pour les professions de santé.

** Dirigeantes non salariées et salariées pour les professions de santé.

6 Répartition territoriale des dirigeantes d'entreprise

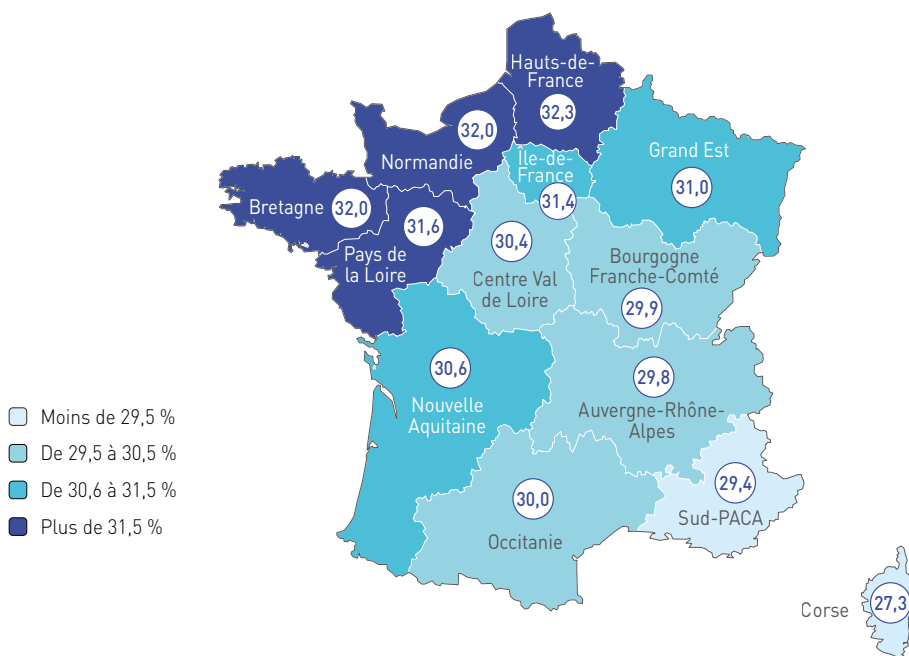
La répartition des dirigeantes d'entreprise des secteurs de proximité sur le territoire national connaît des disparités. Selon le Recensement Général de la population, les dirigeantes sont davantage présentes dans les régions du Nord-Ouest du territoire (Hauts-de-France, Normandie, Bretagne et Pays de la Loire). En revanche, elles sont moins présentes dans les régions Corse et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

On observe également une disparité entre les secteurs. Dans les entreprises artisanales et

commerciales, la part des femmes parmi les chefs d'entreprise est plus élevée dans le quart Nord-Ouest, dans les Hauts-de-France (29,5 %), en Normandie (28,8 %) et en Bretagne (28,1 %).

Dans les entreprises libérales en revanche, les femmes sont plus présentes dans le Sud-Ouest (Occitanie, 41,8 % et Nouvelle-Aquitaine, 41,5 %), ainsi qu'en Bretagne (40,7 %). La part de dirigeantes libérales est la plus faible dans la région Centre-Val de Loire ainsi que dans le Nord-Est (régions des Hauts-de-France et du Grand Est).

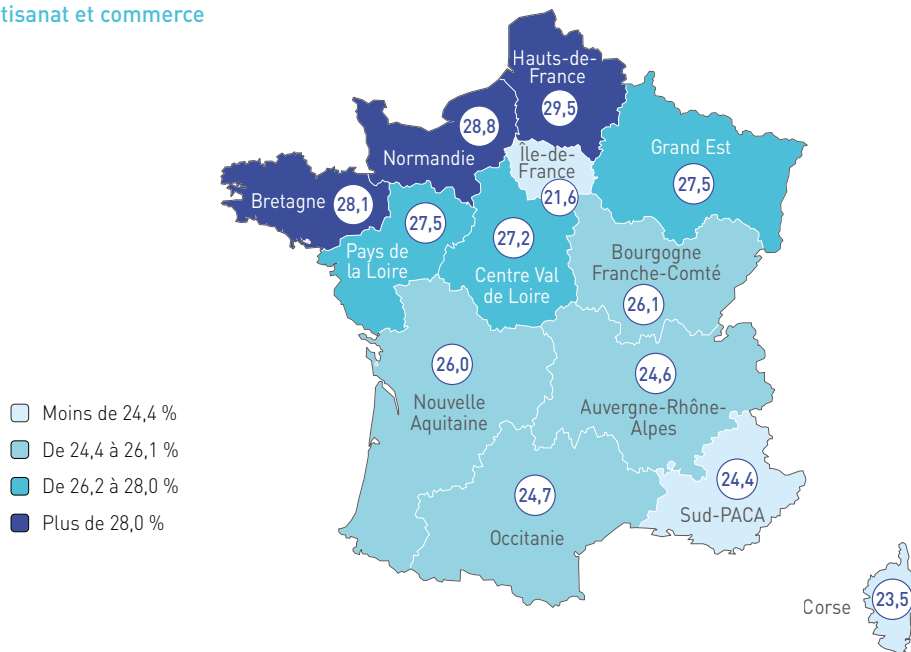
Part de dirigeantes parmi les chefs d'entreprise des secteurs de proximité par région (%)



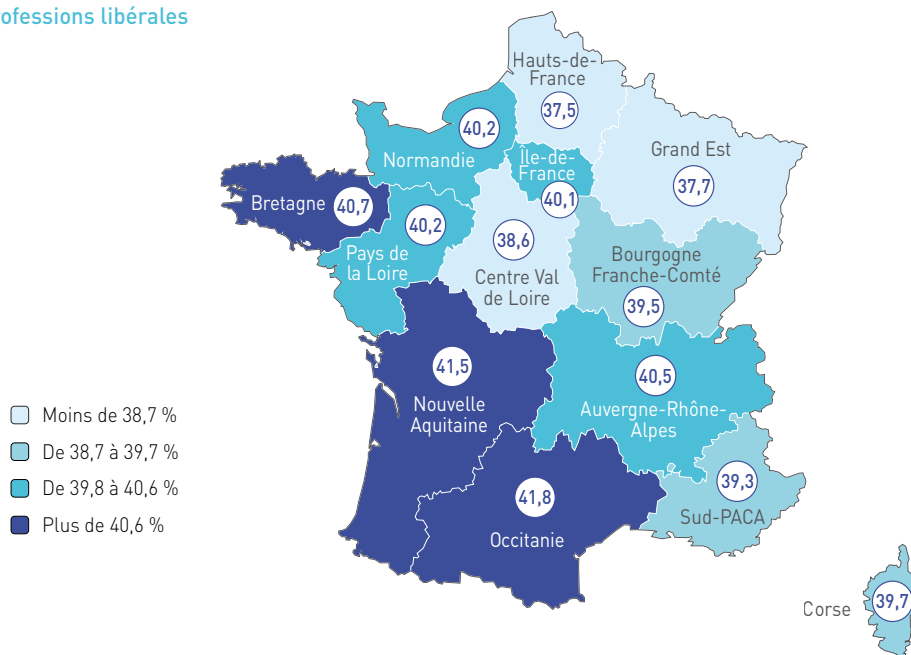
Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

Part de dirigeantes parmi les chefs d'entreprise (%)

Artisanat et commerce



Professions libérales



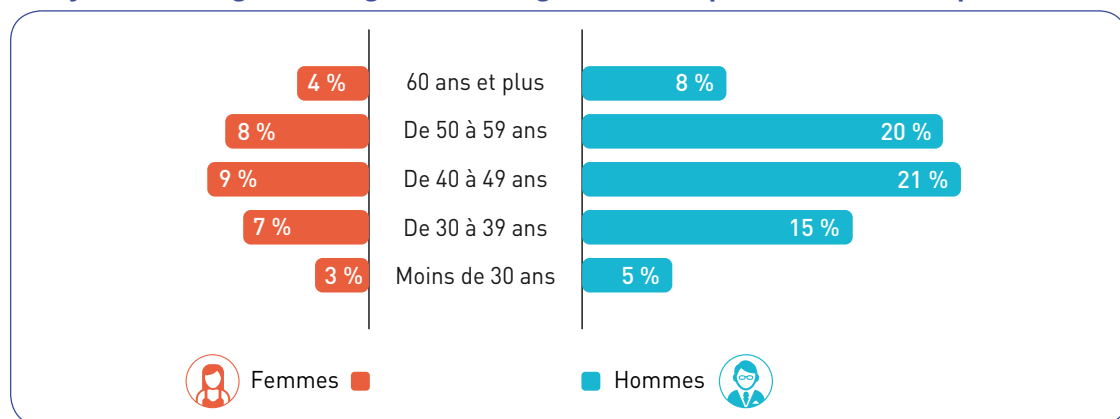
Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

7 Des dirigeantes plus jeunes dans les professions libérales du droit et les services

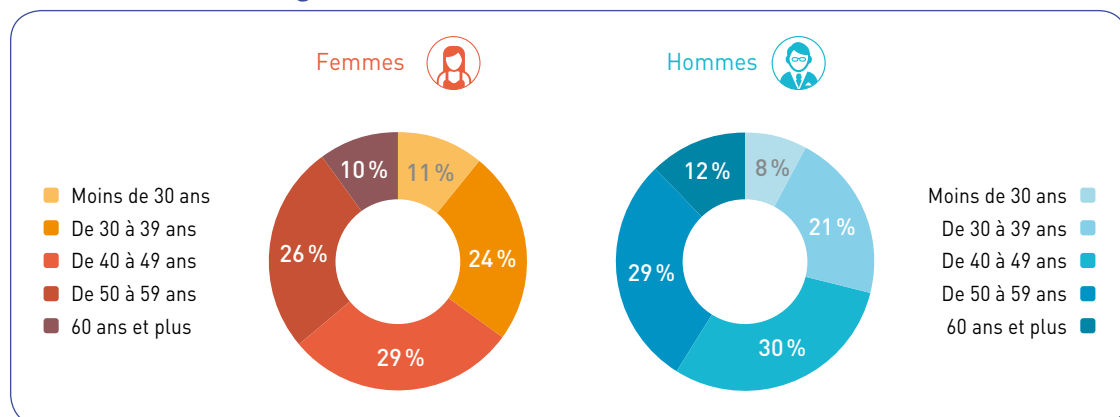
D'une manière générale dans les secteurs de proximité, la pyramide des âges des dirigeants et des dirigeantes est proche. Une majorité a entre 40 et 49 ans. On note cependant que

les dirigeantes sont un peu plus jeunes que les hommes chefs d'entreprise : 35 % ont moins de 40 ans contre 29 % des hommes.

Pyramide des âges des dirigeantes et dirigeants d'entreprise des secteurs de proximité



Répartition des dirigeantes et dirigeants d'entreprise des secteurs de proximité en fonction de leur âge

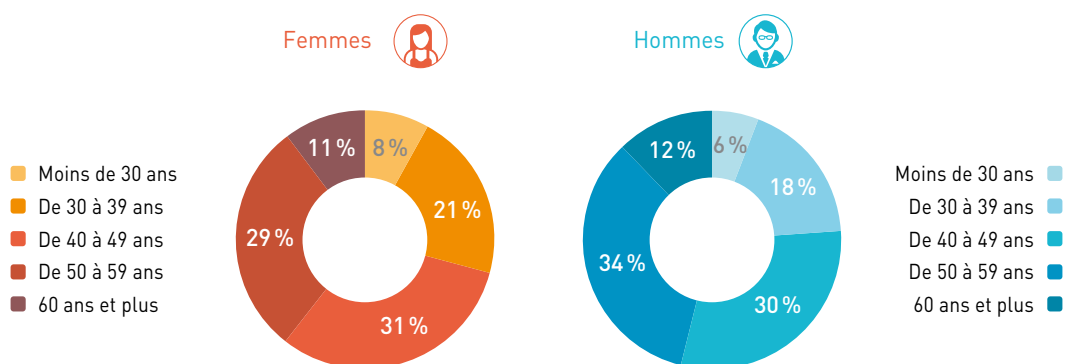


Des dirigeantes plus jeunes dans les professions libérales du droit et les services

On constate également quelques spécificités sectorielles. Les dirigeants et dirigeantes sont plus âgés dans les secteurs de l'artisanat de fabrication et surtout des professions libérales de santé : 46 %

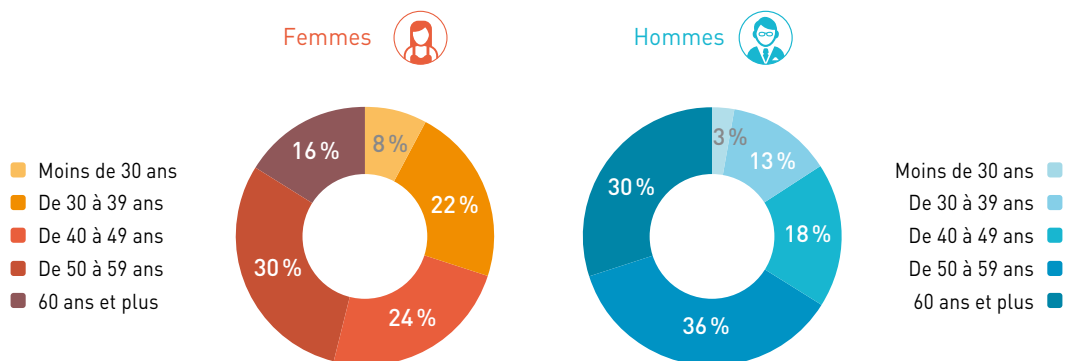
des dirigeants et 40 % des dirigeantes de l'artisanat de fabrication ont 50 ans et plus; ce taux monte à 66 % pour les dirigeants et 46 % pour les dirigeantes des entreprises libérales de santé.

Répartition des dirigeantes et dirigeants d'entreprise de l'artisanat de fabrication en fonction de leur âge



Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

Répartition des dirigeantes et dirigeants d'entreprise libérale de santé en fonction de leur âge



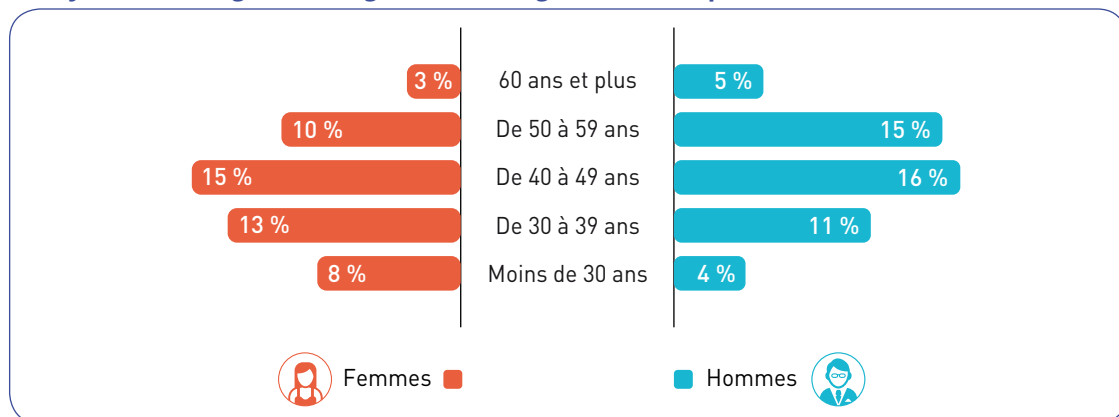
Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

I. Les dirigeantes d'entreprise

C'est la tendance inverse qui est observée dans les professions libérales du droit et dans l'artisanat des services : les dirigeantes de moins de

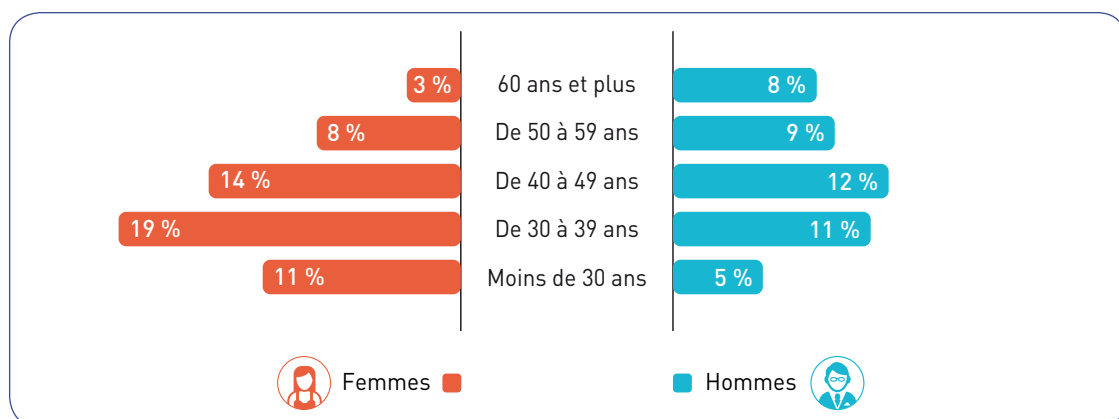
40 ans sont plus nombreuses que les dirigeants, ce qui laisse présager une féminisation de ces activités dans les années à venir.

Pyramide des âges des dirigeantes et dirigeants d'entreprise de l'artisanat des services



Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

Pyramide des âges des dirigeantes et dirigeants d'entreprise des professions libérales du droit



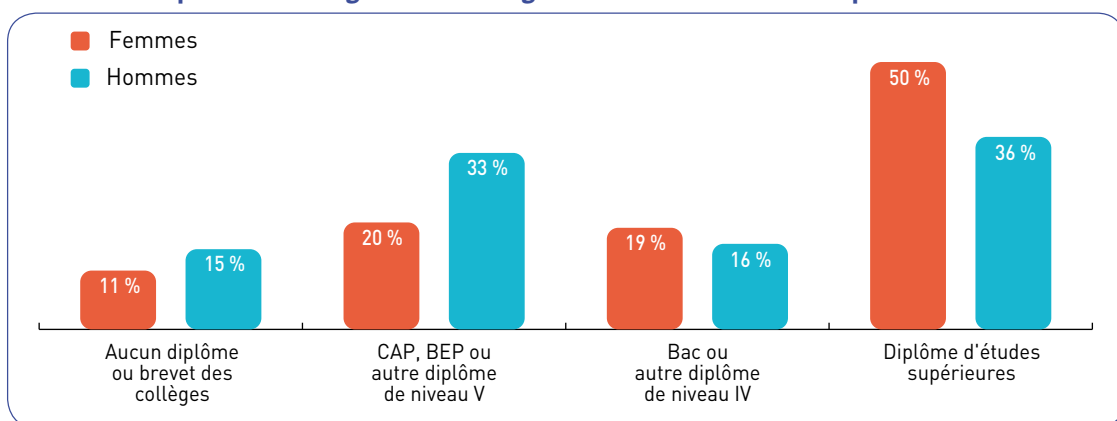
Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

8 Un niveau de diplôme plus élevé dans les activités artisanales et commerciales

Dans les secteurs de proximité, un type de diplôme est souvent requis pour pouvoir exercer (CAP dans les métiers de l'artisanat, diplômes d'État de niveau III, II ou I dans les professions libérales réglementées). Cette réglementation explique les disparités de diplôme observées d'un secteur à l'autre. Les dirigeantes d'entreprise des secteurs

de proximité se démarquent toutefois de leurs homologues masculins par un niveau d'études plus élevé, notamment dans les activités artisanales et commerciales. D'une manière générale, elles sont plus nombreuses à avoir un diplôme d'études supérieures (50 % contre 36 % des hommes).

Niveau de diplôme des dirigeantes et dirigeants dans les secteurs de proximité



Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

Dans l'artisanat des services, ce niveau plus élevé en matière de diplômes détenus s'explique en partie par l'obligation de détention d'un titre de niveau IV pour exercer l'activité de coiffure, cette contrainte n'existant pas pour les professions exercées principalement par des hommes (comme les services automobiles ou les activités de réparation).

Cet argument ne s'applique cependant pas aux activités de l'artisanat et du commerce de l'alimentation, de l'artisanat du BTP, de la fabrication ou de l'hôtellerie-restauration. Deux autres facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette distinction dans les parcours scolaires des dirigeants et des dirigeantes d'entreprise :

- celles qui se sont formées au métier de leur entreprise ont poussé plus loin leur parcours de formation ;
- une partie des dirigeantes ont réalisé leur parcours de formation dans un autre domaine que le métier de leur entreprise. Elles ont pu accéder à cette fonction, soit à l'occasion d'une reconversion, soit en raison d'une alliance familiale.

Globalement, dans ces activités, le niveau d'études tend par ailleurs à s'élever. Ainsi, entre 2013 et 2015, la part de dirigeantes diplômées de l'enseignement supérieur est passée de 17 % à 20 % (de 14 % à 16 % pour les dirigeants).

I. Les dirigeantes d'entreprise

Dans les professions libérales de santé et les professions libérales techniques et du cadre de vie, le niveau d'études des dirigeants et dirigeantes

diffère, cette situation s'expliquant par la nature des métiers exercés (les femmes étant par exemple plus souvent infirmières et les hommes médecins).

Diplôme le plus élevé détenu par les dirigeants des secteurs de proximité

		Aucun diplôme ou brevet des collèges	CAP, BEP ou autre diplôme de niveau V	Bac ou autre diplôme de niveau IV	Diplôme d'études supérieures
 Artisanat du BTP	Femmes	18 %	28 %	25 %	29 %
	Hommes	19 %	49 %	19 %	13 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	24 %	32 %	23 %	21 %
	Hommes	20 %	50 %	16 %	14 %
 Hôtellerie-restauration	Femmes	27 %	28 %	23 %	22 %
	Hommes	22 %	38 %	20 %	20 %
 Artisanat de fabrication	Femmes	14 %	23 %	24 %	39 %
	Hommes	18 %	39 %	18 %	25 %
 Artisanat des services	Femmes	9 %	41 %	37 %	13 %
	Hommes	18 %	43 %	23 %	16 %
 Professions libérales du droit	Femmes	≤ 1 %	≤ 1 %	≤ 2 %	96 %
	Hommes	≤ 2 %	≤ 1 %	≤ 2 %	95 %
 Professions libérales de santé	Femmes	≤ 2 %	≤ 3 %	4 %	91 %
	Hommes	≤ 2 %	≤ 2 %	≤ 2 %	94 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	8 %	9 %	13 %	70 %
	Hommes	7 %	8 %	12 %	73 %
Total	Femmes	11 %	20 %	19 %	50 %
	Hommes	15 %	33 %	16 %	36 %

Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

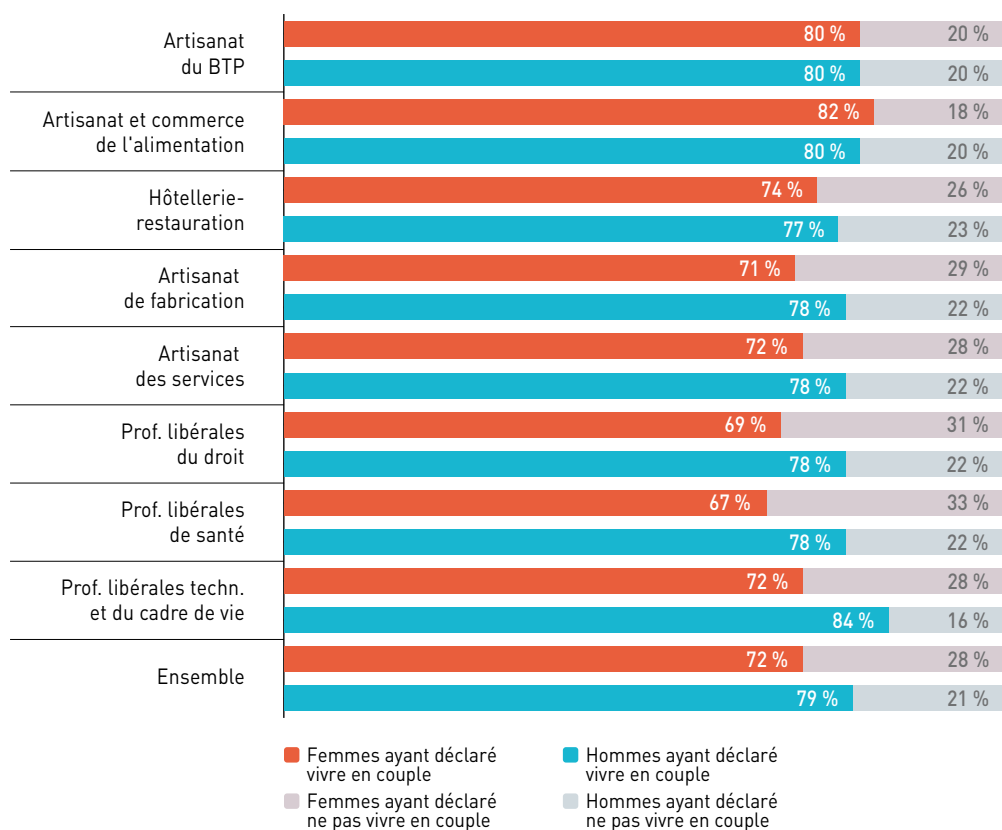
9 Conciliation vie familiale / vie professionnelle

D'autres caractéristiques socio-démographiques différencient les dirigeantes et dirigeants d'entreprise des secteurs de proximité. Concernant leur situation familiale, les dirigeantes sont ainsi moins nombreuses à vivre en couple : elles sont 72 % contre 79 % des hommes.

L'écart observé dans la situation familiale est plus élevé dans l'artisanat de fabrication et des services, mais aussi dans les professions libérales.

Il atteint 12 points dans les professions libérales de santé, une situation qui peut résulter de la difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle dans ces activités. Deux secteurs échappent à cette caractéristique : l'artisanat du BTP et l'artisanat et le commerce de l'alimentation. Dans ces activités, la situation familiale des dirigeants et des dirigeantes est équivalente (peut-être parce que ces entreprises sont plus souvent pilotées en couple).

Situation familiale des dirigeants



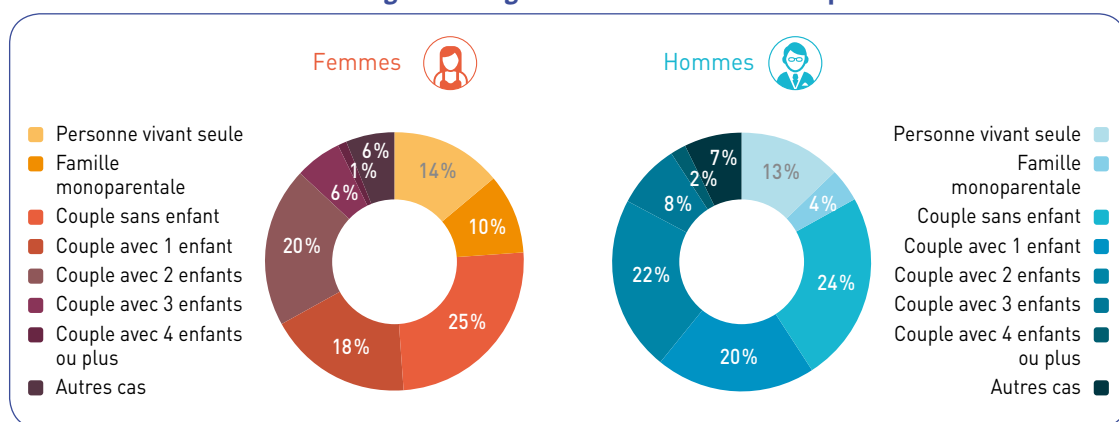
Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

I. Les dirigeantes d'entreprise

Des différences sur la structure familiale du ménage sont également visibles. En effet, dans l'ensemble des secteurs de proximité, les dirigeantes vivent plus souvent en famille monoparentale que les hommes (10 % contre 4 % de dirigeants) et

lorsqu'elles sont en couple, elles ont moins d'enfants que les dirigeants. L'investissement professionnel des dirigeantes semble ainsi avoir plus d'impact sur leur vie personnelle et familiale que pour les dirigeants.

Structure familiale du ménage des dirigeants dans les secteurs de proximité



Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

Cette tendance s'observe dans l'ensemble des secteurs de proximité :

- dans les activités artisanales de services, parmi les plus féminisées, ou dans les professions libérales techniques et du cadre de vie, 11 %

des dirigeantes vivent en famille monoparentale contre 4 % des dirigeants ;

- dans les professions libérales du droit, 7 % des professionnelles vivent en couple avec trois enfants ou plus, contre 12 % des hommes.

Structure familiale du ménage des dirigeants par secteur de proximité

		Famille monoparentale	Couple avec 3 enfants ou plus
 Artisanat du BTP	Femmes	8 %	9 %
	Hommes	4 %	12 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	7 %	9 %
	Hommes	3 %	12 %
 Hôtellerie-restauration	Femmes	9 %	7 %
	Hommes	3 %	10 %
 Artisanat de fabrication	Femmes	10 %	8 %
	Hommes	4 %	9 %
 Artisanat des services	Femmes	11 %	6 %
	Hommes	4 %	11 %
 Professions libérales du droit	Femmes	9 %	7 %
	Hommes	3 %	12 %
 Professions libérales de santé	Femmes	11 %	7 %
	Hommes	4 %	10 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	9 %	9 %
	Hommes	3 %	10 %
Total	Femmes	10 %	7 %
	Hommes	4 %	11 %

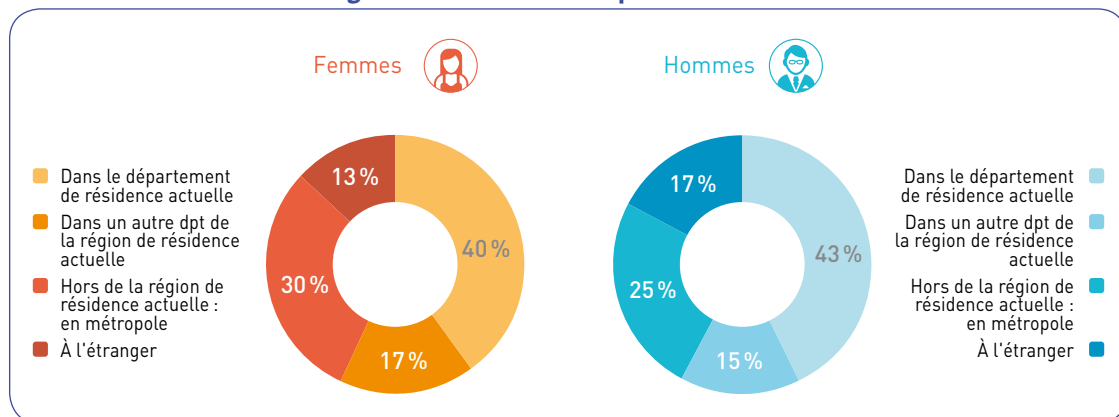
Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

Les dirigeantes d'entreprise apparaissent également un peu plus mobiles géographiquement dans leur parcours de vie que les dirigeants. Elles sont plus nombreuses à résider en dehors de leur département de naissance (30 % contre 25 %

des hommes). Elles sont en revanche moins souvent issues de l'immigration que leurs homologues masculins (13 % de dirigeantes sont nées à l'étranger, contre 17 % de dirigeants).

I. Les dirigeantes d'entreprise

Lieu de naissance des dirigeants des secteurs de proximité

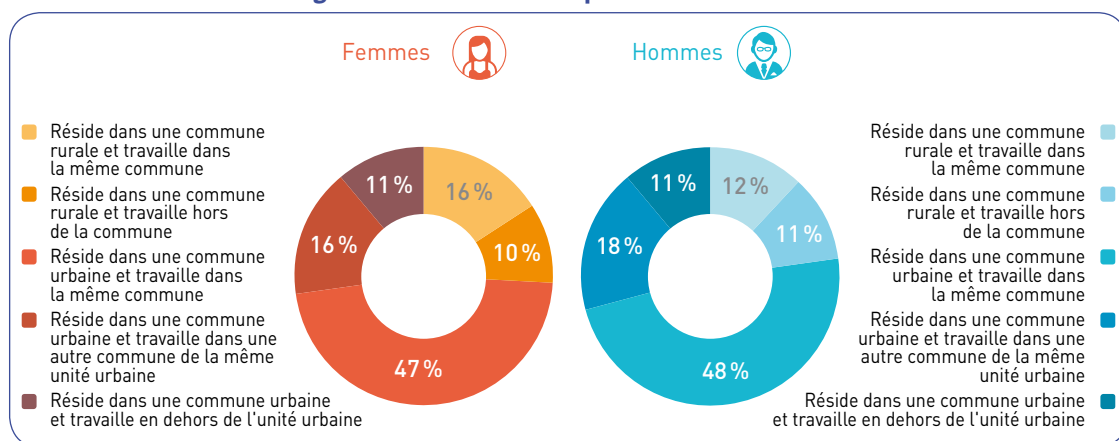


Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Clé de lecture : 40 % de femmes résident actuellement dans leur département de naissance. Traitement ISM.

L'activité a un impact plus important que le sexe pour déterminer le lieu de résidence et d'exercice professionnel. Les dirigeants d'entreprise artisanale et commerciale travaillent et résident davantage dans une commune rurale que les dirigeants d'entreprise libérale, qui eux, sont principalement

installés en milieu urbain. Cette préférence des professionnels libéraux pour le milieu urbain conduit d'ailleurs souvent à une pénurie de professionnels en milieu rural, notamment dans le secteur de la santé.

Lieu de travail des dirigeants des secteurs de proximité



Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

Lieu de travail des dirigeants des secteurs de proximité

		Réside dans une commune rurale et travaille dans la même commune
 Artisanat du BTP	Femmes	23 %
	Hommes	25 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	22 %
	Hommes	18 %
 Hôtellerie-restauration	Femmes	20 %
	Hommes	14 %
 Artisanat de fabrication	Femmes	22 %
	Hommes	19 %
 Artisanat des services	Femmes	14 %
	Hommes	12 %
 Professions libérales du droit	Femmes	1 %
	Hommes	2 %
 Professions libérales de santé	Femmes	10 %
	Hommes	9 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	5 %
	Hommes	6 %
Total	Femmes	12 %
	Hommes	16 %

Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2015. Traitement ISM.

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES CONJOINTS DE DIRIGEANTS

////////////////////

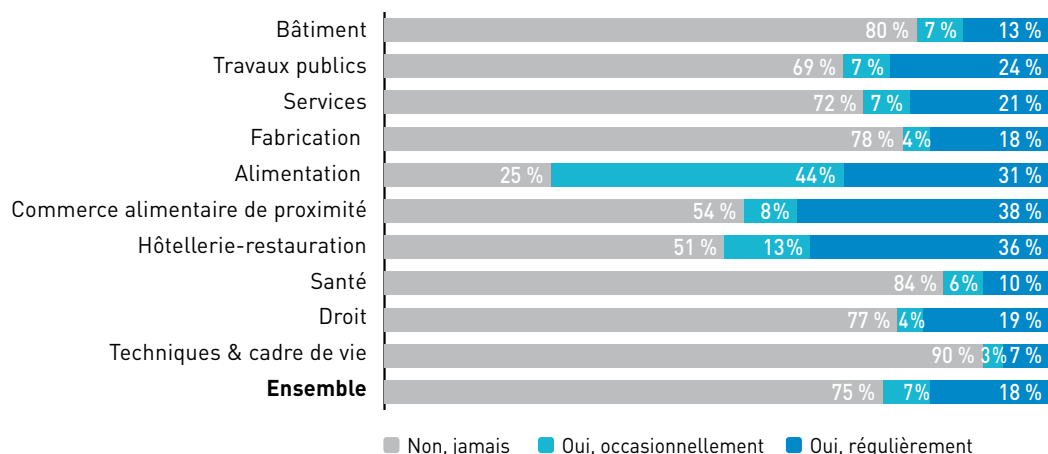


10 Des conjoints mobilisés dans la vie de l'entreprise dans un cas sur cinq

Historiquement, les entreprises des secteurs de proximité ont longtemps fonctionné dans une dynamique familiale, avec une gestion partagée entre le dirigeant et son conjoint. Selon une enquête menée en 2018 par l'U2P/Institut I+C, cette réalité perdure dans une entreprise sur 5 : ainsi, 18 % des dirigeants déclarent que leur conjoint travaille régulièrement dans l'entreprise.

Des disparités sectorielles sont certes observées. La gestion familiale de l'entreprise est plus fréquente dans les entreprises de l'alimentation (31 %), de l'hôtellerie-restauration (36 %) et du commerce alimentaire de proximité (38 %). C'est également dans ces secteurs que le conjoint contribue plus fortement au déroulement de l'entreprise (entre 38 et 40 heures par semaine).

Part de dirigeants travaillant avec leur conjoint



Source : Enquête U2P/I+C, février 2018.

Les conjoints sont davantage présents dans les entreprises de 6 à 10 salariés, ils y travaillent en moyenne 34 h 30 par semaine (contre 25 h 30 en moyenne sur toutes les tailles d'entreprise).

En moyenne, les conjoints actifs dans l'entreprise ont 49 ans. Ils sont plus jeunes dans les entreprises de 10 salariés et plus (39,5 ans).

Caractéristiques des conjoints travaillant régulièrement ou occasionnellement dans l'entreprise

	0 salarié	1 à 5 salariés	6 à 10 salariés	10 salariés et plus	Ensemble
Temps hebdomadaire consacré par les conjoints	24 h 30	29 h 00	34 h 30	32 h 30	25 h 30
Âge moyen des conjoints	48,5 ans	50 ans	46 ans	39,5 ans	49 ans

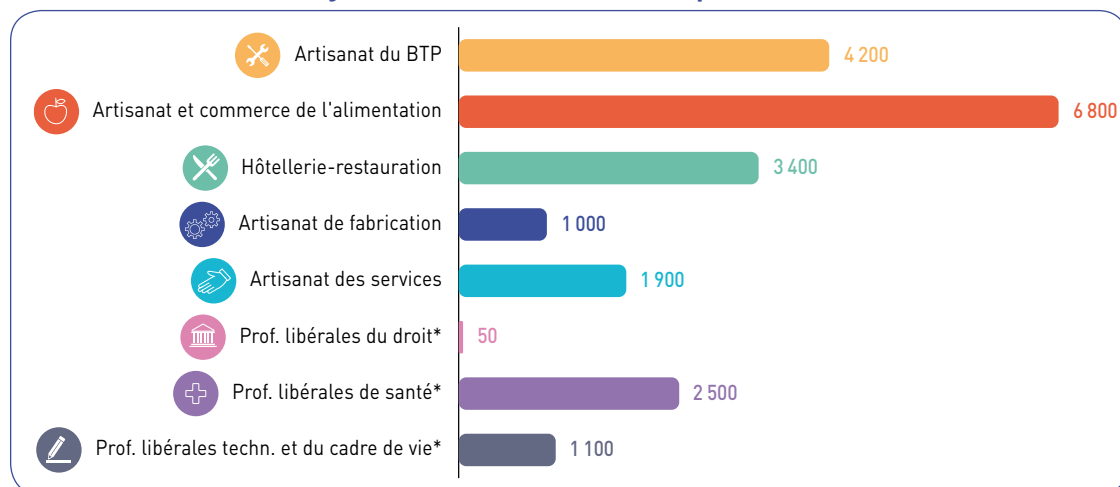
Source : Enquête U2P/I+C, février 2018.

11 25 000 conjoints collaborateurs, dont 84 % de conjointes

Les conjoints actifs dans l'entreprise doivent opter pour un statut : conjoint salarié, conjoint collaborateur ou conjoint associé. Les statistiques de l'emploi ne permettent pas de dénombrer les conjoints salariés et associés, qui sont les plus nombreux. Concernant les conjoints collaborateurs, ils étaient près de 25 000 en 2017, dont 21 000 conjointes (soit 84 %). Ce statut est

davantage choisi dans les entreprises sans salarié, au sein des activités de l'artisanat et du commerce (17 300 conjointes) qu'au sein des activités libérales (3 700 conjointes). C'est dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation que le régime de conjoint collaborateur est le plus utilisé, suivi par l'artisanat du BTP. Ce régime n'est quasiment pas utilisé dans les activités libérales du droit.

Nombre de femmes conjoints collaboratrices en 2017 par secteur



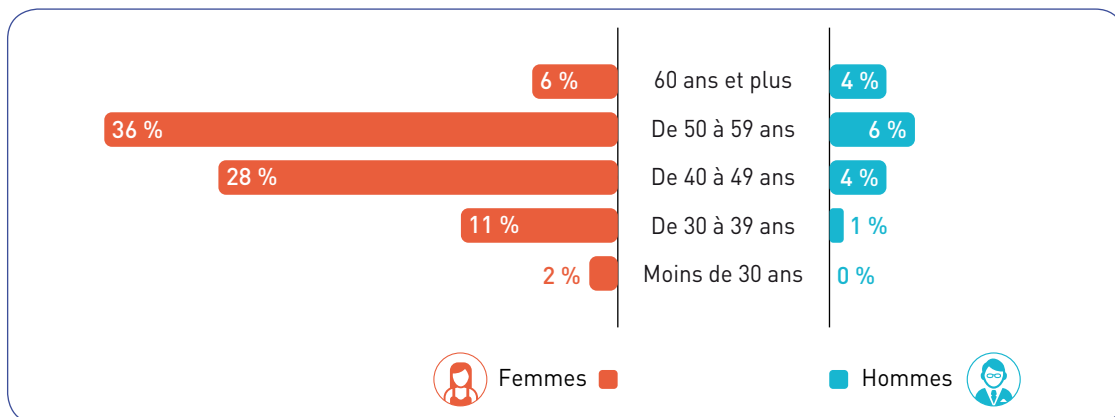
Sources : Acoiss / Sécurité Sociale des Indépendants 2017. Champ : conjointes collaboratrices. Traitement ISM.

*Données CNAVPL au 30 juin 2017, hors cabinets d'avocats. Très peu de conjoints collaborateurs d'un professionnel libéral sont en effet enregistrés à la Sécurité Sociale des Indépendants, car ils sont ayant droit du chef d'entreprise. Selon la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL), ce statut est surtout utilisé au sein des professions libérales de la santé.

Plus de la moitié des conjoints collaborateurs des secteurs de l'artisanat et du commerce ont 50 ans et plus. Les conjointes collaboratrices âgées de 50 à 59 ans représentent 36 % de l'ensemble des conjoints collaborateurs. Ce régime est donc moins attractif pour les conjoints les plus jeunes. On constate par ailleurs une tendance à la baisse

des conjoints et les conjointes cotisant au régime des indépendants. En effet, leur nombre a diminué de près d'un tiers entre 2015 et 2017 (-34 % dans les activités artisanales et commerciales et -9 % dans les activités libérales). Dans les entreprises ayant des salariés, les conjointes choisissent majoritairement le statut de salarié.

Pyramide des âges des conjoints collaborateurs de l'artisanat et du commerce



Source : Acoiss / Sécurité Sociale des Indépendants 2017. Champ : conjoints collaborateurs. Traitement ISM.
 N.B. Données non disponibles pour les professions libérales.

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES SALARIÉES



12 43 % des salariés sont des femmes

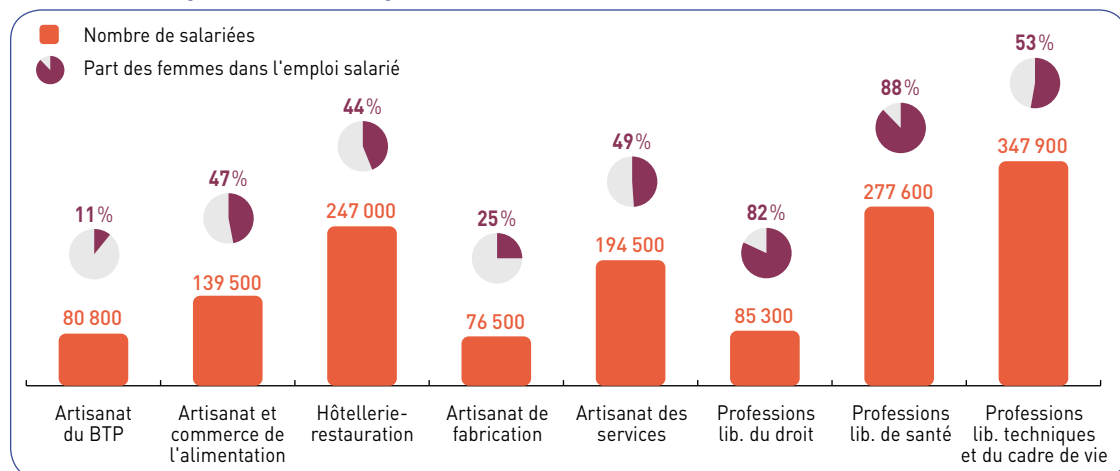
Les entreprises des secteurs de proximité emploient plus de 3,3 millions de salariés. Les femmes représentent 43 % des salariés, soit 1 450 000 salariées. En volume, le secteur des professions libérales techniques et du cadre de vie est le premier secteur pour l'emploi salarié de femmes (avec un total de près de 350 000 salariées), devant l'hôtellerie-restauration (250 000).

En matière de mixité, de fortes disparités sont observées entre les secteurs. Les salariés des activités libérales du droit et de santé sont très majoritairement des femmes (les femmes y représentent

respectivement 88 % et 82 % des salariés), alors que ceux de l'artisanat du BTP sont pour 89 % des hommes. Une relative parité existe en revanche parmi les salariés de l'hôtellerie-restauration, l'artisanat et le commerce de l'alimentation, l'artisanat des services, les professions libérales techniques et du cadre de vie.

Les femmes sont donc plus présentes parmi les salariés que parmi les dirigeants indépendants, et cela dans tous les services sauf dans l'artisanat de fabrication (25 % des salariés sont des femmes, contre 36 % des dirigeants).

Nombre et part de salariées par secteur en 2015



Source : INSEE, DADS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2015. Traitement ISM.

Les effectifs salariés comprennent les dirigeants salariés, sauf pour les professions libérales de santé.

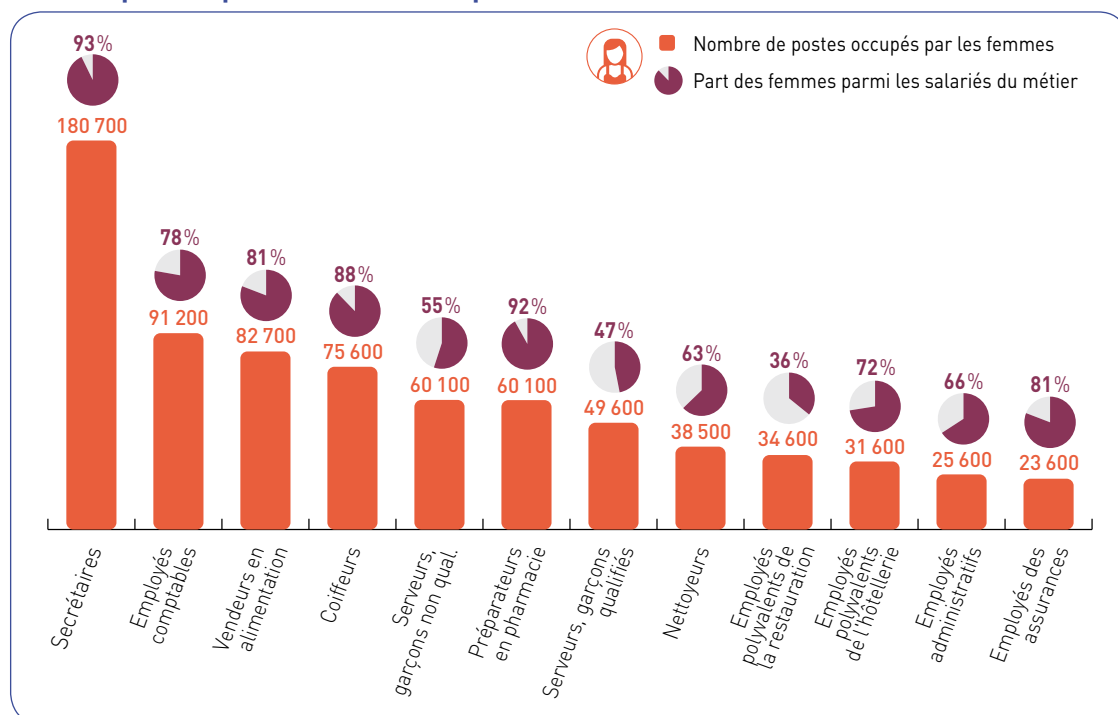
13 Les choix de métiers

Les choix de métiers des femmes salariées diffèrent souvent de ceux des hommes. Les femmes exercent ainsi davantage des métiers de services ou occupent des postes dans les fonctions transversales de vente et de gestion-administration. Ainsi, le palmarès des métiers les plus occupés par les femmes dans les secteurs de proximité place en tête les métiers de secrétaire, d'employée comptable, de vendeuse en alimentation et de coiffeuse. Dans les activités libérales, les métiers les plus occupés par des femmes (en nombre) sont ceux de préparateur en pharmacie et d'employé des assurances.

La plupart de ces métiers sont fortement féminisés : les femmes y occupent souvent plus de 70 % des postes (93 % des secrétaires, 92 % des préparateurs en pharmacie, 81 % des vendeurs, 81 % des employés d'assurance, etc.).

Dans ce palmarès figurent également quelques métiers à recrutement plus mixte, principalement des métiers de l'hôtellerie-restauration : 36 % des employés polyvalents de la restauration sont des femmes, de même que 47 % des serveurs qualifiés.

Principaux emplois salariés exercés par les femmes



Source : INSEE, DADS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2015. Traitement ISM.

*Clé de lecture : 180 700 femmes exercent le métier de secrétaire dans le secteur de proximité en tant que salarié. Elles représentent 93 % des salariés actifs dans ce métier dans les secteurs de proximité

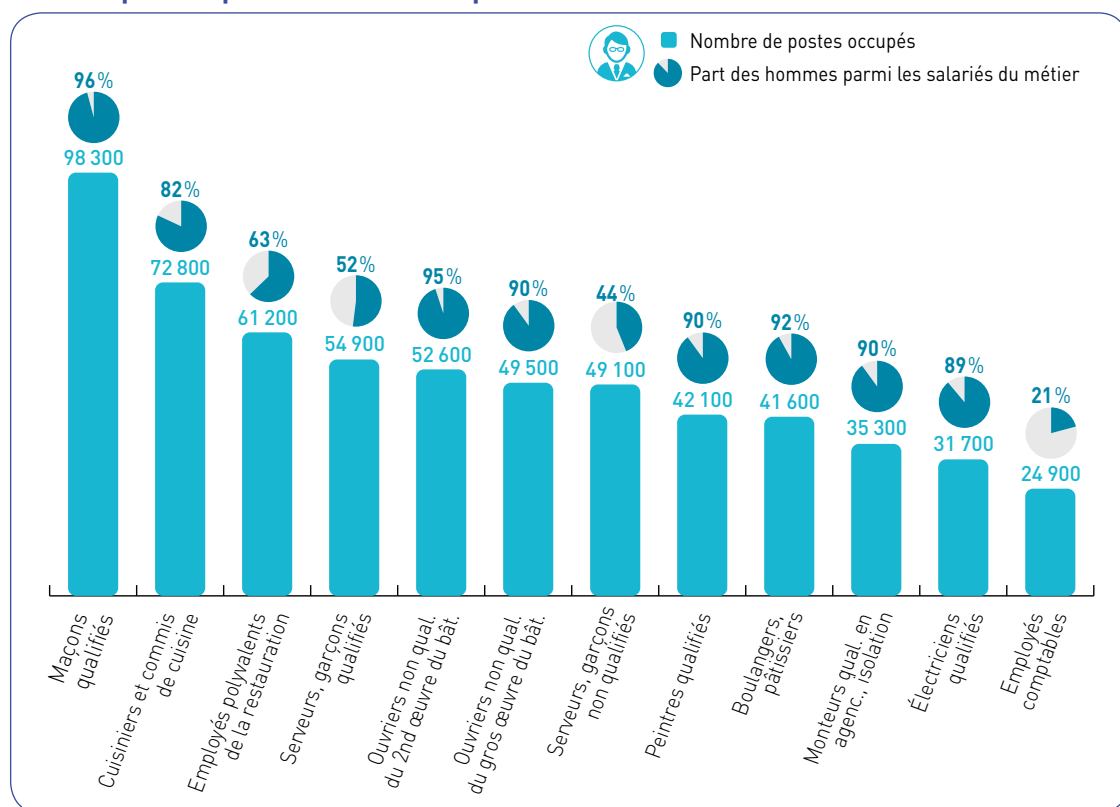
13 Les choix de métiers

Les principaux métiers des secteurs de proximité exercés par des salariés hommes sont quant à eux les métiers d'ouvriers du BTP, où ces derniers représentent plus de 90 % des effectifs salariés.

On observe que les choix de métiers des hommes et des femmes varient au sein d'un même secteur.

Dans la boulangerie-pâtisserie par exemple, les hommes font plutôt le choix du métier de boulanger-pâtissier, alors que les femmes exercent majoritairement en tant que vendeuse. Dans l'hôtellerie-restauration, le métier de cuisinier est exercé dans 82 % des cas par un homme, alors que la profession de serveur est à recrutement mixte.

Principaux emplois salariés exercés par les hommes



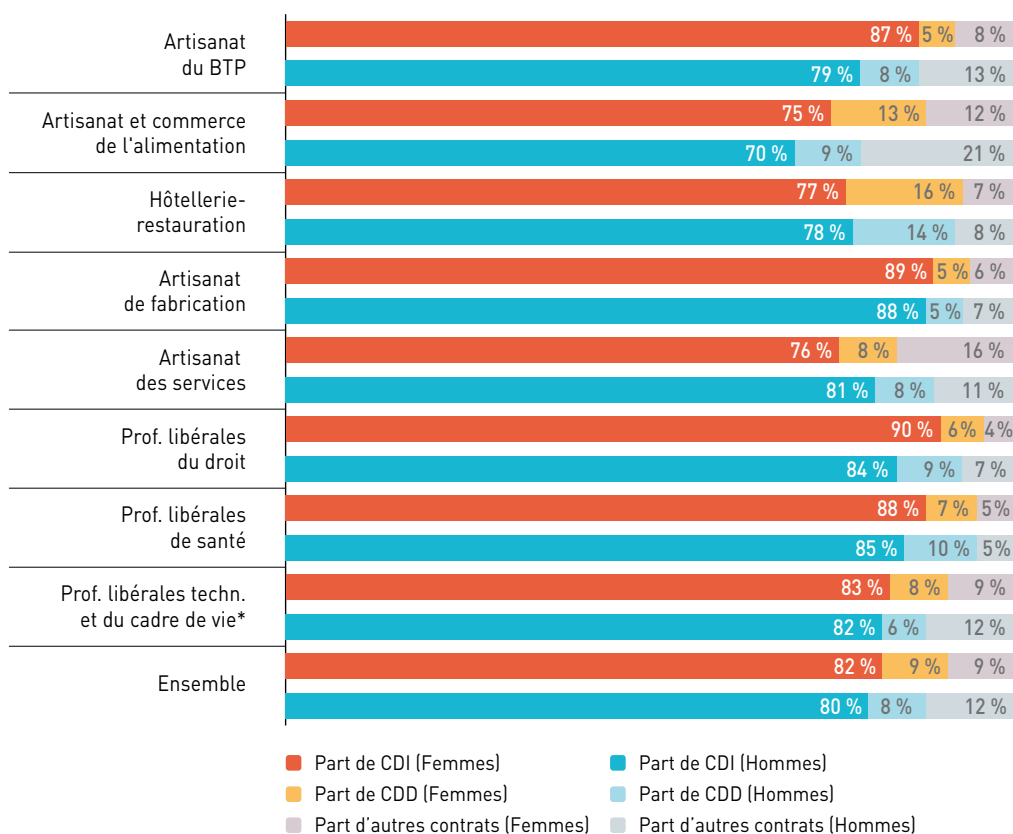
Source : INSEE, DADS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2015. Traitement ISM.

14 Contrat de travail : plus de CDI et de temps partiel pour les salariées

Concernant les contrats de travail, la part des femmes en contrat à durée indéterminée (82 %) est légèrement supérieure à celle des hommes (80 %). Ce constat est valable pour la plupart des secteurs. Dans l'artisanat du BTP, la part de femmes en CDI est même supérieure de

8 points à celle des hommes. Un secteur d'activité fait cependant exception : l'artisanat des services. Ce résultat s'explique par le fait que les femmes sont très nombreuses dans le métier de la coiffure, métier pour lequel la part de CDI est moins importante (68 %).

Part des salariés en CDI par secteur et type de contrat en 2015



Source : INSEE, DADS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2015. Traitement ISM.

* Hors intermédiaires du commerce pour calculer la part des CDD.

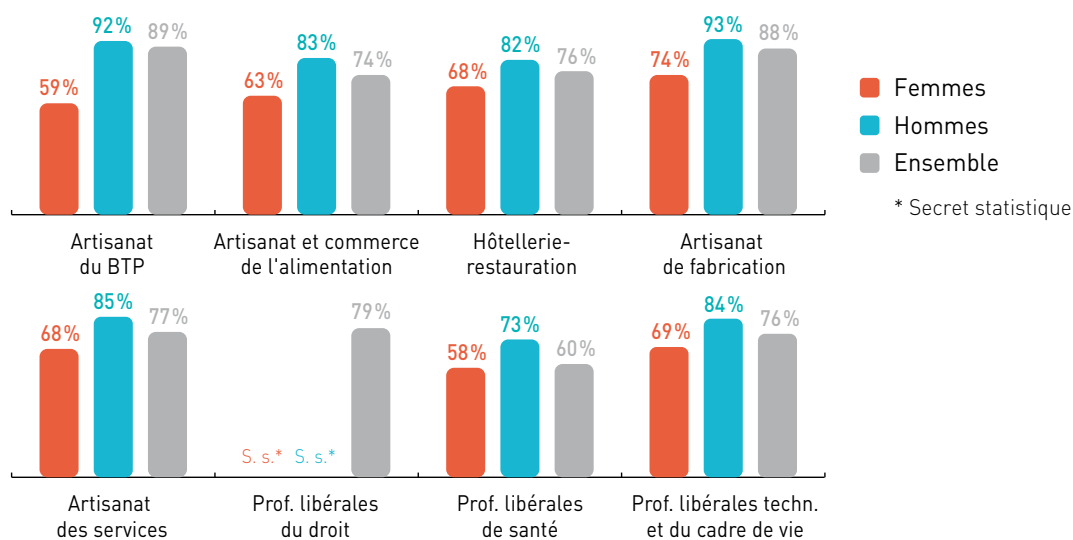
Les conditions relatives au temps de travail diffèrent en revanche de façon plus importante entre les hommes et les femmes : près de 65 % des salariées occupent un poste à temps plein dans les secteurs de proximité, contre environ 87 % des hommes. Cette disparité est présente dans l'ensemble des secteurs, notamment dans l'artisanat du BTP où il y a un écart de 33 points entre les femmes et les hommes.

Cet écart n'est toutefois pas propre aux secteurs de proximité et correspond aux conditions

observées globalement dans l'ensemble de l'économie.

La nature des métiers exercés par les hommes et les femmes explique en partie le décalage observé. En effet, le temps partiel est plus répandu dans certains métiers fortement féminisés comme la vente en alimentation, la coiffure ou le métier de préparateur en pharmacie. Dans certains cas également, le temps partiel peut être « choisi » par les femmes pour des raisons personnelles et familiales.

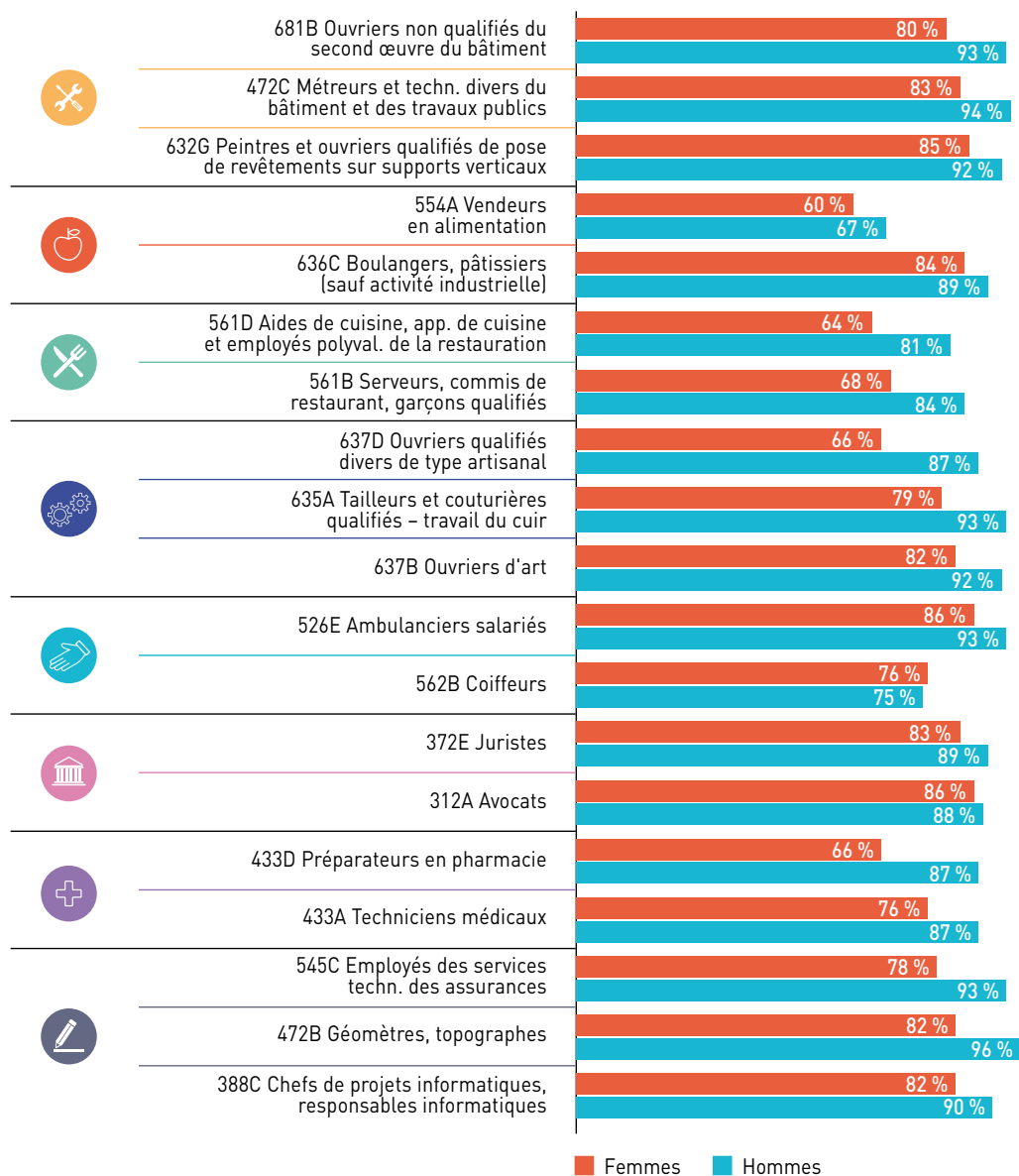
Part des salariés travaillant à temps complet



Source : INSEE, DADS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2015. Traitement ISM.

III. Les salariées

Part des salariés travaillant à temps complet



Source : INSEE, DADS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2015. Traitement ISM.

15 Les salaires

Concernant les conditions salariales, à poste et âge égal, l'écart salarial est au désavantage des femmes dans la plupart des métiers. Les métiers des secteurs de proximité ne font pas exception à cette tendance générale à tous les secteurs de l'économie : dans les entreprises de moins de 20 salariés des secteurs de proximité, les femmes

gagnent en moyenne 13,2 % de moins que les hommes (sur le plan national, pour l'ensemble des secteurs de l'économie, cet écart est de 18,5 %).

Les écarts de salaire entre les salariés et les salariées sont variables selon le métier exercé. On constate également que l'écart progresse avec l'âge.

Écart salarial entre les salariés et les salariées par PCS et sexe

	Métiers	Écart salarial hommes/femmes (% du salaire horaire net)
 Artisanat du BTP	472C Métreurs et techn. divers du bâtiment et des travaux publics	-5,7 %
	632G Peintres et ouv. qual. de pose de revêt. sur supports verticaux	-10,5 %
	681B Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	-15,9 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	554A Vendeurs en alimentation	-8,1 %
	636C Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)	-11,9 %
 Hôtellerie-restauration	561B Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés	-10,0 %
	561D Aides de cuisine, app. de cuis. et employés poly. de la restaur.	-6,5 %
 Artisanat de fabrication	635A Tailleurs et couturières qualifiés – travail du cuir	-9,0 %
	637B Ouvriers d'art	-6,9 %
	637D Ouvriers qualifiés divers de type artisanal	-11,0 %
 Artisanat des services	526E Ambulanciers salariés	-3,2 %
	562B Coiffeurs	-5,9 %
	642A Conducteurs de taxi	-6,1 %
 Professions libérales du droit	312A Avocats	-33,4 %
	372E Juristes	-14,4 %
 Professions libérales de santé	433D Préparateurs en pharmacie	-6,9 %
	526B Assist. dentaires, médicaux et vétér., aides de techn. médicaux	-4,3 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	388C Chefs de projets informatiques, responsables informatiques	-12,5 %
	472B Géomètres, topographes	-6,9 %
	545C Employés des services techniques des assurances	-18,9 %
Ensemble des entreprises des secteurs de proximité de moins de 20 salariés (toutes tranches d'âge)		-13,2 %
ÉCART NATIONAL (tous secteurs et toutes tranches d'âge)		-18,5 %*

Source : INSEE, DADS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2015. Traitement ISM.

N.B. L'écart salarial est calculé selon le salaire net horaire moyen des salariés âgés de 40 à 54 ans, par PCS.

*Tableaux de l'économie française – INSEE Références – Édition 2018 – 5. Revenus - Salaires.

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES APPRENTIES



16 Près de 65 000 apprenties formées dans les secteurs de proximité

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, près de 200 400 apprentis ont suivi une formation en apprentissage au sein d'une entreprise de proximité, dont 64 200 femmes (soit 32 % des apprentis).

En nombre d'apprenties formées, ce sont les secteurs de l'artisanat des services, de l'artisanat et commerce de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration qui accueillent le plus d'apprenties (respectivement 23 200, 13 400 et 11 800). Mais la part de femmes formées est plus importante dans le secteur des professions libérales de santé (88 % des apprentis sont des femmes), et dans les activités juridiques et judiciaires (69 % des apprentis sont des femmes).

Comparativement à la structure actuelle des emplois salariés des secteurs de proximité (dont 43 % des postes sont occupés par des femmes), ces dernières sont sous-représentées parmi les apprentis, sauf dans l'artisanat des services et dans les professions libérales de santé où cette part est similaire.

Les choix actuels d'orientation des jeunes femmes en matière d'apprentissage tendent donc à maintenir les spécificités d'exercice et le « genre » des métiers. Outre la réforme nécessaire des modalités d'orientation, d'autres leviers sont également à activer pour améliorer la mixité des métiers, comme la formation continue destinée aux adultes en reconversion.

Nombre d'apprenties formées et part des femmes par secteur

	Nbe d'apprenties formées en 2016-2017	Part de femmes dans les apprentis du secteur en 2016-2017	Évolution 2012-2013 / 2016-2017
 Artisanat du BTP	2 100	4 %	-21 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	13 400	30 %	9 %
 Hôtellerie-restauration	11 800	38 %	-13 %
 Artisanat de fabrication	1 900	16 %	-16 %
 Artisanat des services	23 200	59 %	-12 %
 Professions libérales du droit	200	69 %	31 %
 Professions libérales de santé	5 900	88 %	-5 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	5 700	45 %	-3 %
Ensemble	64 200	32 %	-8 %

Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP.

IV. Les apprenties

Le choix des métiers reste donc particulièrement sexué. La plupart des activités forment majoritairement des apprentis masculins, notamment dans les métiers du BTP et des services automobiles (près de 95 % des apprentis formés sont des hommes).

Inversement, quelques métiers forment essentiellement des apprenties, notamment au sein de l'artisanat des services : les soins à la personne (90 % de femmes), le commerce de fleurs (84 %) ou la photographie (65 %). Les apprenties sont également majoritaires dans les professions médicales (88 %) et en particulier les métiers d'auxiliaire

vétérinaire (95 %) et de préparateur en pharmacie (88 %). De la même façon, dans l'artisanat de fabrication, les apprenties sont plus nombreuses à s'orienter vers des activités de fabrication d'articles divers, telles que la bijouterie (67 %) ou les activités de textile, habillement (61 %).

À noter : le nombre d'apprentis et d'apprenties a globalement diminué entre 2012-2013 et 2016-2017. Cette tendance a entraîné une baisse de 8 % du nombre d'apprenties pendant cette période. L'ensemble des secteurs a été impacté par cette baisse, à l'exception de l'artisanat et du commerce de l'alimentation (+9 %).

Répartition des apprentis par sexe et par sous-secteur

	Nombre d'apprenties en 2016-2017	Part dans l'ensemble des apprentis
 Artisanat du BTP	2 100	4 %
Cloisonnement, travaux de finition	1 000	7 %
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	100	5 %
Démolition, terrassement, forages et sondages	40	3 %
Génie Civil	30	10 %
Maçonnerie générale, couverture, étanchéification	500	3 %
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	300	2 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	13 400	30 %
Boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie	1 100	13 %
Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie	10 400	33 %
Cavistes, bio, épicerie, fromagers, primeurs et marchés	1 500	45 %
Fabrication de produits alimentaires	400	42 %
 Hôtellerie-Restauration	11 800	38 %

	Nombre d'apprenties en 2016-2017	Part dans l'ensemble des apprentis
 Artisanat de fabrication	1 900	16 %
Fabrication d'articles divers (bijout., prothèse dentaire, facture instrument., etc.)	600	40 %
Fabrication de meubles	200	17 %
Matériaux de construction, chimie, verre et céramique	200	24 %
Papier, imprimerie, reproduction	200	33 %
Récupération	20	21 %
Réparation et installation de machines et d'équipements industriels	100	5 %
Textile, habillement, cuir et chaussures	200	61 %
Travail des métaux	300	8 %
Travail du bois	40	7 %
 Artisanat des services	23 200	59 %
Activités de réparation, hors automobile	100	20 %
Autres services	3 000	74 %
Services automobiles	600	4 %
Soins à la personne (coiffure, esthétique)	19 400	90 %
Transports	100	27 %
 Professions libérales du droit	200	69 %
 Professions libérales de santé	5 900	88 %
Activités de santé humaine non réglementées	60	52 %
Professions médicales	5 800	88 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	5 700	45 %
Activités comptables	2 500	56 %
Activités de conseil et de soutien aux entreprises (conseil en gestion, ingénierie, études techniques, études de marché, traduction, etc.)	1 300	35 %
Activités d'enquête	<5	33 %
Agents de courtiers d'assurances	600	64 %
Architectes et géomètres	100	31 %
Formation et services personnels	600	68 %
Intermédiaires du commerce	100	32 %
Services informatiques	500	28 %
ENSEMBLE	64 200	32 %

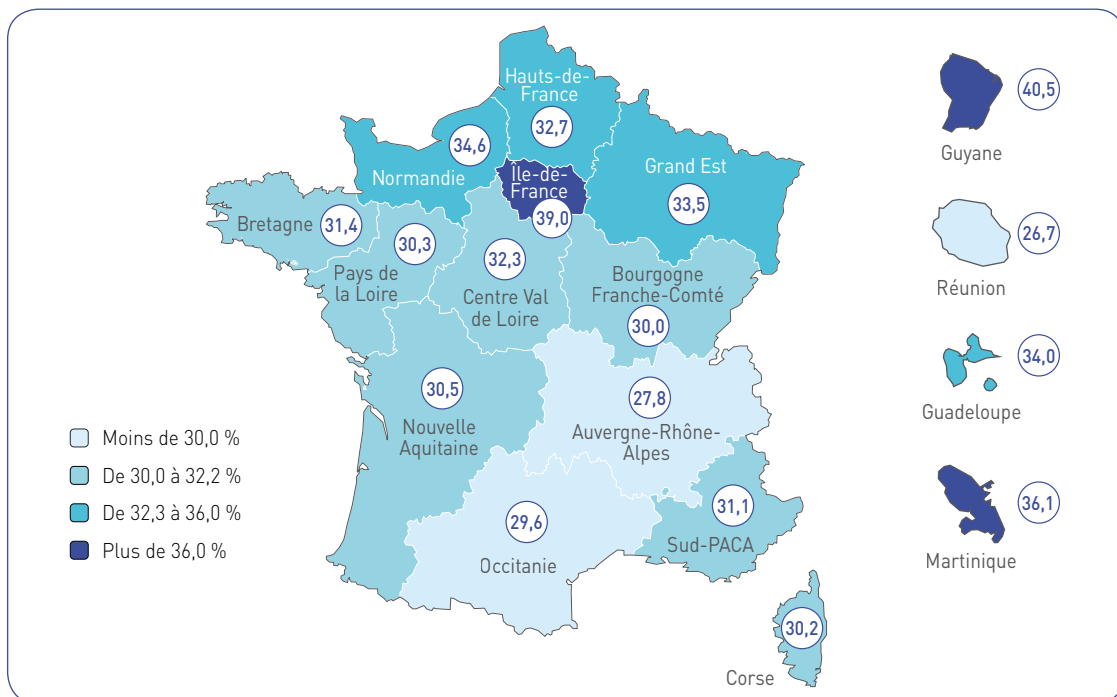
Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA 2016-2017.

17 L'apprentissage en région

La part d'apprenties dans les régions fluctue selon les territoires. En effet, elle est la plus importante en Île-de-France (39 % des apprentis formés sont des femmes), puis en Normandie

(34,6 %) et dans le Grand Est (33,5 %). C'est en Occitanie (29,6 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (27,8 %) que les femmes sont les moins représentées dans l'apprentissage.

Part des femmes parmi les apprentis des secteurs de proximité (%)



Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA 2016-2017.

Ces disparités sont constatées dans les différentes familles d'activités :

- L'Île-de-France se distingue par la forte proportion d'apprenties formée aux métiers de l'artisanat de fabrication (29,5 %), alors que la moyenne nationale est de 16 % ;
- Dans les métiers de l'alimentation, la féminisation de l'apprentissage est plus avancée (35,9 % des effectifs) en Normandie et dans le Grand-Est (moyenne nationale : 30 %) ;

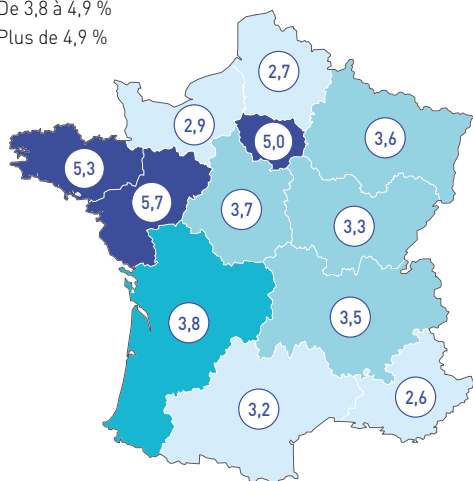
- dans l'artisanat des services, la Normandie se distingue à nouveau, avec la Région Hauts-de-France, en accueillant 69 % d'apprenties (moyenne nationale : 59 %) ;
- l'hôtellerie-restauration est un secteur où la part de femmes apprenties est relativement homogène, avec un écart de moins de 4 points entre les Hauts-de-France (40,2 %) et les régions de l'Île-de-France et du Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur (36,5 %).

17 L'apprentissage en région

Part des femmes parmi les apprentis (%)

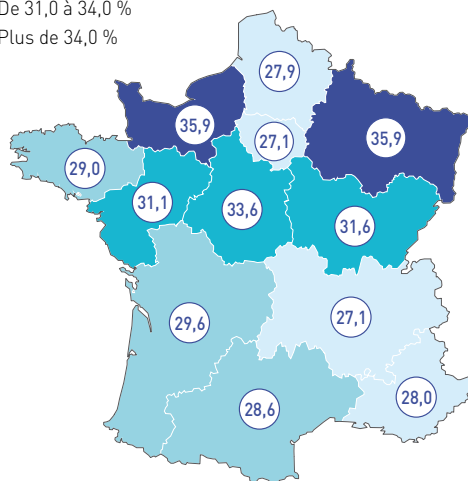
Artisanat du BTP

- Moins de 3,2 %
- De 3,2 à 3,7 %
- De 3,8 à 4,9 %
- Plus de 4,9 %



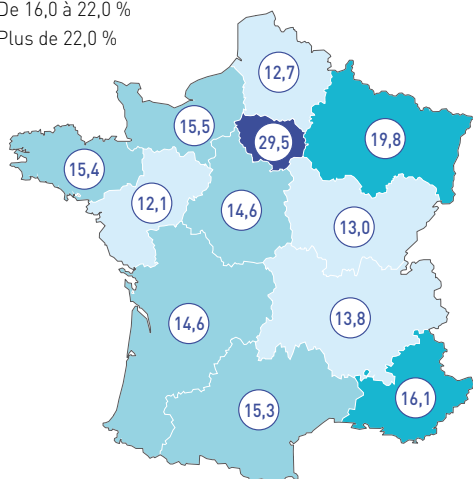
Artisanat et commerce de l'alimentation

- Moins de 28,1 %
- De 28,1 à 30,9 %
- De 31,0 à 34,0 %
- Plus de 34,0 %



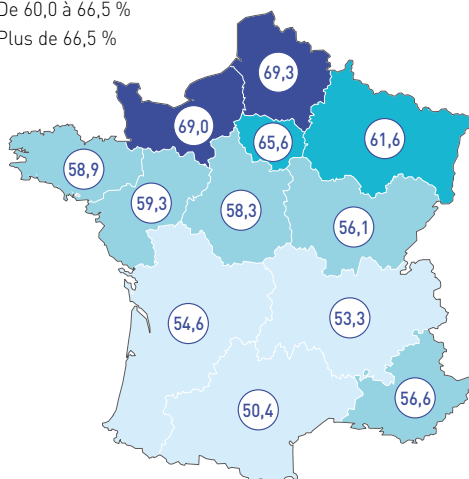
Artisanat de fabrication

- Moins de 14,0 %
- De 14,0 à 15,9 %
- De 16,0 à 22,0 %
- Plus de 22,0 %



Artisanat des services

- Moins de 56,0 %
- De 56,0 à 59,9 %
- De 60,0 à 66,5 %
- Plus de 66,5 %



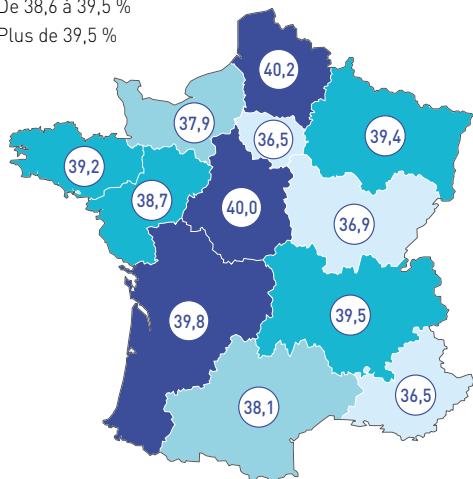
Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA 2016-2017.

IV. Les apprenties

Part des femmes parmi les apprentis (%)

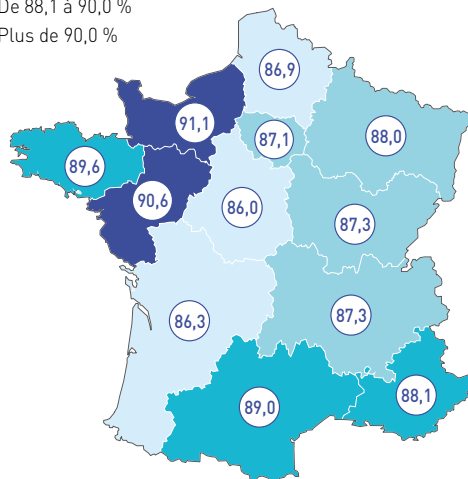
Hôtellerie-restauration

- Moins de 37,0 %
- De 37,0 à 38,5 %
- De 38,6 à 39,5 %
- Plus de 39,5 %



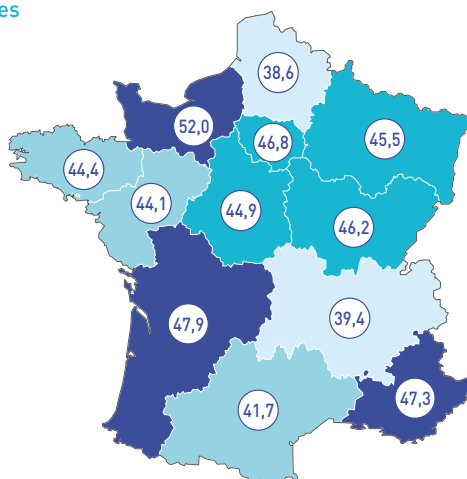
Professions libérales de santé

- Moins de 87,0 %
- De 87,0 à 88,0 %
- De 88,1 à 90,0 %
- Plus de 90,0 %



Professions libérales techniques et du cadre de vie

- Moins de 41,6 %
- De 41,6 à 44,9 %
- De 45,0 à 47,2 %
- Plus de 47,2 %



Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA 2016-2017.

N.B. : la répartition régionale des apprentis employée dans les professions libérales du droit n'a pas été traitée en raison de l'effectif total restreint (200 apprentis pour la France entière).

18 Principaux diplômes préparés par les apprenties

En s'orientant massivement vers des diplômes comme ceux de préparateur en pharmacie, d'auxiliaire vétérinaire, de coiffure, d'esthétique, ainsi que dans les diplômes de vente et de gestion, les apprenties confirment les choix de prédilection de leurs aînées.

Dans l'artisanat du BTP, les diplômes les plus féminisés sont le BTS assistant de gestion (89 % d'apprenties) et le CAP de Peintre-applicateur de revêtement (11 %).

Globalement, la part des apprenties dans les effectifs est relativement stable ces dernières années. Une féminisation est toutefois constatée au sein des effectifs des CAP Pâtissier et Boulanger, de même que dans le BTM Prothésiste dentaire. La mixité progresse parmi les diplômes de coiffure et de vente en alimentation (avec une meilleure représentation des hommes). Elle recule en revanche parmi les apprentis de l'hôtellerie-restauration et des apprentis en DCG et DSCG de Comptabilité et Gestion.

Principaux diplômes préparés par les apprenties en 2016-2017, par secteur

	Diplômes	Nbre d'apprenties en 2016-2017	Part des femmes dans l'ensemble des app. formés	Évol. de la part d'apprenties
 Artisanat du BTP	Assistant de gestion de PME PMI à référentiel commun européen (BTS)	1 100	89 %	=
	Peintre-applicateur de revêtement (CAP)	350	11 %	=
	Aménagements paysagers (BTSA)	100	8 %	=
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Employé de vente spécialisé option A: produits alimentaires (CAP)	4 600	84 %	↘
	Pâtissier (CAP)	3 200	30 %	↗
	Boulangier (CAP)	600	7 %	↗
 Hôtellerie-restauration	Restaurant (CAP)	4 000	54 %	↘
	Cuisine (CAP)	2 700	23 %	↘
	Arts du service et comm. en restauration (BP)	600	57 %	↘
 Artisanat de fabrication	Prothésiste dentaire (BTM APCMA)	200	54 %	↗
	Prothèse dentaire (BAC PRO)	100	46 %	=
 Artisanat des services	Coiffure (CAP)	8 100	87 %	↘
	Coiffure (BP)	6 100	90 %	=
	Esthétique cosmétique parfumerie (BP)	2 100	100 %	=
 Professions lib. du droit	Notariat (BTS)	20	88 %	non significatif
	Carrières juridiques (DUT)	20	88 %	non significatif
 Professions lib. de santé	Préparateur en pharmacie (BP)	5 200	89 %	=
	Auxiliaire spécialisé vétérinaire (GISPA SNVEL)	300	97 %	=
 Professions lib. techniques et du cadre de vie	Comptabilité et gestion (diplôme de DCG)	900	55 %	↘
	Comptabilité et gestion (diplôme supérieur de DSCG)	600	50 %	↘

Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA en 2016-2017.

19 Les apprenties sont plus nombreuses dans les diplômes de niveau bac et supérieur

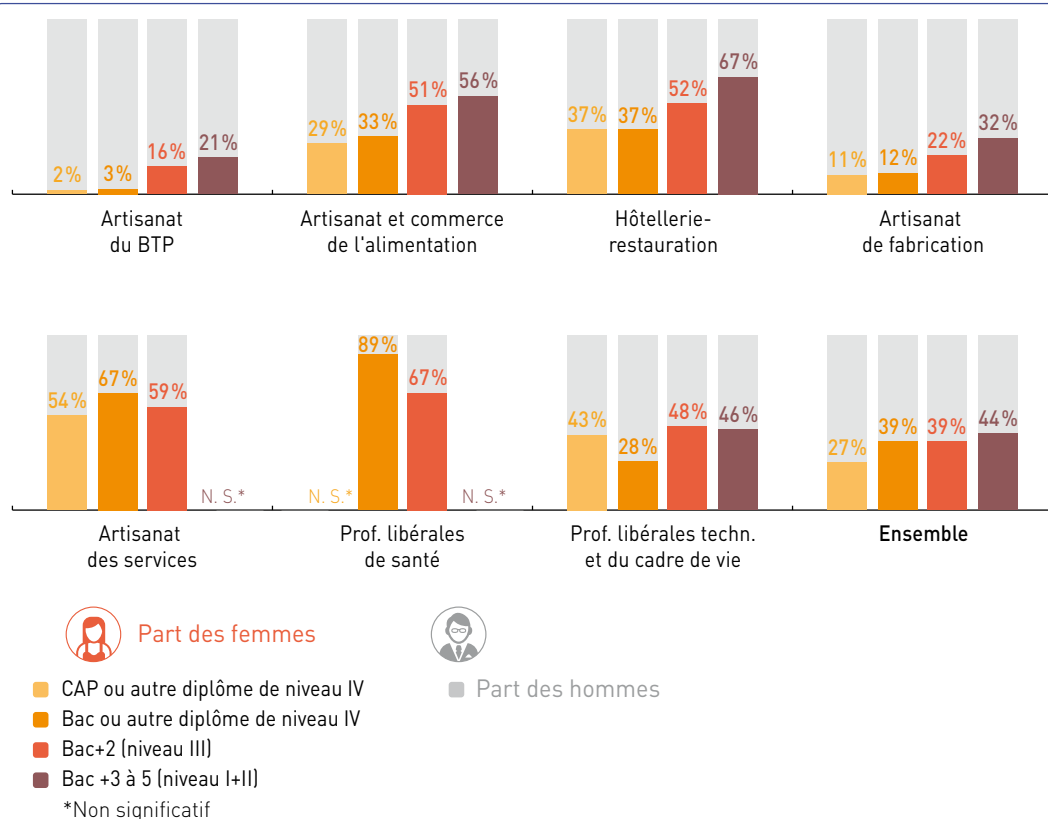
La part de femmes parmi les apprentis s'élève avec le niveau de diplômé préparé. Ainsi, les apprenties représentent 27 % des effectifs en niveau V, 39 % en niveau IV et III et 44 % en niveaux II et I.

Cette tendance est particulièrement observée dans l'hôtellerie-restauration et dans l'artisanat (hors artisanat de services).

Deux phénomènes l'expliquent :

- d'une part le fait que les femmes poussent plus loin leurs parcours scolaires ;
- d'autre part les choix de métiers : les diplômés de gestion, par exemple, se préparent le plus souvent à travers des BTS ou des diplômes de niveaux supérieurs.

Part des apprenties par niveau de diplôme



Source : ISM, Tableau de l'apprentissage, d'après MEN-MESR DEPP SIFA en 2016-2017.

N.B. : l'effectif des apprentis au sein du secteur des professions libérales du droit est trop faible pour faire figurer les données ici. De même, quand les effectifs sont inférieurs à 100 dans le niveau de diplôme étudié, les données ne sont pas traitées (échantillon non significatif).

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

////////////////////



Méthodologie – Périmètre

Le périmètre analysé porte sur 392 codes d'activité transversaux à la Nomenclature d'Activités Française et regroupés en 8 grandes familles et 34 sous-secteurs (voir liste ci-dessous). Les unités prises en compte sont les entreprises de moins de 20 salariés dans ces activités (dénommées « entreprise des secteurs de proximité »), à l'exception de quelques codes de l'alimentation, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales réglementées où c'est l'ensemble des entreprises qui est retenu.

La plupart des activités étudiées sont artisanales. En effet, seuls 64 codes sont extérieurs à l'artisanat : ceux de l'hôtellerie-restauration et du commerce alimentaire, ainsi que les secteurs des professions libérales.

CODES APE

CODES PRIS EN COMPTE par grands secteurs et sous-secteurs de l'artisanat, du commerce alimentaire, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales.

Artisanat du bâtiment et des travaux publics

- **Génie civil** : 4211Z 4212Z 4213A 4213B 4221Z 4222Z 4291Z
- **Démolition, terrassement, forages, sondages** : 4311Z 4312A 4312B 4313Z
- **Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels** : 4120A 4120B
- **Maçonnerie générale, couverture, étanchéification** : 4391A 4391B 4399A 4399B 4399C 4399D 4399E 8130Z
- **Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation** : 4321A 4321B 4322A 4322B 4329B
- **Cloisonnement, travaux de finition** : 4329A 4331Z 4332A 4332B 4332C 4333Z 4334Z 4339Z

Artisanat et commerce de l'alimentation

- **Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie et glacerie** : 1052Z 1071C⁽¹⁾ 1071D⁽¹⁾ 1082Z
- **Viandes et poissons** : 1011Z 1012Z 1013A 1013B 1020Z 4722Z 4723Z
- **Fabrication de produits alimentaires** : 1031Z 1032Z 1039A 1039B 1041A 1041B 1042Z 1051A 1051B 1051C 1051D 1061A 1061B 1062Z 1071A 1072Z 1073Z 1081Z 1083Z 1084Z 1085Z 1086Z 1089Z 1091Z 1092Z 1101Z 1102A 1103Z 1104Z 1105Z 1106Z 1107A 1107B
- **Cavistes, bio, épicerie, fromagers, primeurs, marchés** : 4711B 4711C 4721Z 4724Z 4725Z 4729Z 4781Z 5621Z

Hôtellerie-restauration

5510Z⁽¹⁾ 5610A⁽¹⁾ 5610C⁽²⁾ 5630Z⁽¹⁾

Artisanat de fabrication

- **Textiles, habillement, cuir et chaussure** : 1310Z 1320Z 1330Z 1391Z 1392Z 1393Z 1394Z 1395Z 1396Z 1399Z 1411Z 1412Z 1413Z 1414Z 1419Z 1420Z 1431Z 1439Z 1511Z 1512Z 1520Z
- **Travail du bois** : 1610A 1610B 1621Z 1622Z 1623Z 1624Z 1629Z
- **Papier, imprimerie, reproduction** : 1711Z 1712Z 1721A 1721B 1721C 1722Z 1723Z 1724Z 1729Z 1812Z 1813Z 1814Z 1820Z

(1) L'ensemble des entreprises est pris en compte pour ces codes.

(2) le code 5610C est partiellement artisanal. Pour ce code, ne sont prises en compte que les entreprises de moins de 20 salariés immatriculées au Répertoire des Métiers, ce qui permet d'exclure les chaînes de restauration rapide. En revanche, les emplois et apprentis des seules activités artisanales ne sont pas dénombrables.

CODES APE

Artisanat de fabrication (suite)

- **Matériaux de construction, chimie, verre et céramique:** 0729Z 0811Z 0812Z 0891Z 0892Z 0893Z 0899Z 0990Z 2011Z 2012Z 2013A 2013B 2014Z 2015Z 2016Z 2017Z 2020Z 2030Z 2041Z 2042Z 2051Z 2052Z 2053Z 2059Z 2060Z 2211Z 2219Z 2221Z 2222Z 2223Z 2229A 2229B 2311Z 2312Z 2313Z 2314Z 2319Z 2320Z 2331Z 2332Z 2341Z 2342Z 2343Z 2344Z 2349Z 2351Z 2352Z 2361Z 2362Z 2363Z 2364Z 2365Z 2369Z 2370Z 2391Z 2399Z
- **Travail des métaux:** 2410Z 2420Z 2431Z 2432Z 2433Z 2434Z 2441Z 2442Z 2443Z 2444Z 2445Z 2446Z 2451Z 2452Z 2453Z 2454Z 2511Z 2512Z 2521Z 2529Z 2530Z 2540Z 2550A 2550B 2561Z 2562A 2562B 2571Z 2572Z 2573A 2573B 2591Z 2592Z 2593Z 2594Z 2599A 2599B 2811Z 2812Z 2813Z 2814Z 2815Z 2821Z 2822Z 2823Z 2824Z 2825Z 2829A 2829B 2830Z 2841Z 2849Z 2891Z 2892Z 2893Z 2894Z 2895Z 2896Z 2899A 2899B 2910Z 2920Z 2931Z 2932Z 3011Z 3012Z 3020Z 3030Z 3040Z 3091Z 3092Z 3099Z
- **Fabrication de meubles:** 3101Z 3102Z 3103Z 3109A 3109B
- **Fabrication d'articles divers:** 2611Z 2612Z 2620Z 2630Z 2640Z 2651A 2651B 2652Z 2660Z 2670Z 2680Z 2711Z 2712Z 2720Z 2731Z 2732Z 2733Z 2740Z 2751Z 2752Z 2790Z 3211Z 3212Z 3213Z 3220Z 3230Z 3240Z 3250A 3250B 3291Z 3299Z
- **Réparation et installation de machines et d'équipements industriels:** 3311Z 3312Z 3313Z 3314Z 3315Z 3316Z 3317Z 3319Z 3320A 3320B 3320C 3320D
- **Récupération:** 3831Z 3832Z 3900Z

Services

- **Services automobiles:** 4520A 4520B 4540Z 7120A
- **Transports:** 4932Z 4942Z 8690A
- **Activités de réparations (hors automobile):** 9511Z 9512Z 9521Z 9522Z 9523Z 9524Z 9525Z 9529Z
- **Soins à la personne:** 9602A 9602B
- **Autres services:** 4776Z 7420Z 8020Z 8121Z 8122Z 8129A 8129B 8292Z 9003A 9601A 9601B 9603Z

Professions libérales du droit

- **Activités juridiques et judiciaires:** 6910Z⁽¹⁾

Professions libérales de santé

- **Professions médicales:** 4773Z⁽¹⁾ 7500Z⁽¹⁾ 8621Z⁽¹⁾ 8622A⁽¹⁾ 8622B⁽¹⁾ 8622C⁽¹⁾ 8623Z⁽¹⁾ 8690B⁽¹⁾ 8690D⁽¹⁾ 8690E⁽¹⁾
- **Activités de santé humaine non réglementées:** 4774Z 8690F

Professions libérales techniques et du cadre de vie

- **Activités de conseil et de soutien aux entreprises:** 6621Z 6920Z 7022Z 7112B 7120B 7320Z 7430Z 7810Z 7830Z 7990Z 8299Z 7490A
- **Activités d'enquête:** 8030Z⁽¹⁾
- **Agents de courtiers d'assurance:** 6622Z⁽¹⁾
- **Architectes, géomètres:** 7111Z⁽¹⁾ 7112A⁽¹⁾
- **Enseignement et services personnels:** 8552Z 8559A 8559B 8899B 9609Z
- **Intermédiaires du commerce:** 4611Z 4612B 4613Z 4614Z 4615Z 4616Z 4617B 4618Z 4619B
- **Services informatiques:** 5829A 5829B 5829C 6201Z 6202A 6202B 6203Z 6209Z 6311Z 6312Z

(1) L'ensemble des entreprises est pris en compte pour ces codes.

Sources des données

Recensement de la population – INSEE

Le recensement de la population des individus localisés à la région en 2015 décrit les caractéristiques de chaque personne recensée, celles de son ménage ainsi que celles de sa résidence principale. Les réponses sont déclaratives. La population étudiée est celle des dirigeants (filtrée par les PCS : artisans, commerçants et assimilés, professions libérales et assimilés) dans les activités (NAF) des secteurs de proximité.

Emplois non salariés : ACOSS / Sécurité Sociale des Indépendants (SSI)

La base SSI, indépendants affiliés dans les secteurs de proximité (hors 5610C) ne comprenant pas d'indication sur la taille des entreprises, cette méthode conduit probablement à surestimer sensiblement le nombre d'indépendants dans le BTP et les activités de fabrication.

Emplois salariés

- INSEE, DADS : postes non annexes des entreprises de moins de 20 salariés des secteurs de l'artisanat (hors 5610C) et postes non annexes de l'ensemble des entreprises pour l'hôtellerie-restauration. L'analyse des DADS permet de caractériser le profil des salariés et leurs conditions de travail. Les fichiers exploitables sont postérieurs à 2009, le dernier publié étant celui de 2015.

Attention :

- Le nombre d'apprentis estimé dans les DADS est inférieur à la réalité.
- La nomenclature des PCS, à son niveau le plus fin, ne permet pas d'identifier tous les métiers de l'artisanat (ex : une seule catégorie pour les boulangers, les pâtisseries et les chocolatiers et les glaciers ; les poissonniers sont répertoriés en tant que vendeurs en alimentation...).
 - Le classement des salariés des entreprises par PCS comprend manifestement des erreurs (par exemple, des coiffeurs sont dénombrés dans les activités de l'alimentation ou du BTP).
 - L'analyse perd en pertinence à l'échelle des départements, en raison des règles du « secret statistique » de l'INSEE.
 - L'analyse de ces évolutions est perturbée par les variations enregistrées dans la tranche des « 10-19 salariés » (en raison d'entrées ou sorties de cette tranche).

Apprentis : ISM, Tableau de l'apprentissage d'après l'enquête SIFA / MEN-MESR, DEPP

DEPP, enquête SIFA – cette enquête permet de dénombrer et de caractériser les apprentis en cours de formation au 31 décembre de chaque année scolaire et employés dans les entreprises des secteurs de proximité. L'institut Supérieur des Métiers en assure, par convention avec la DEPP, l'exploitation sur le périmètre des secteurs de proximité.

Règles générales du secret statistique

On ne peut diffuser dans les DADS aucune case :

- comportant moins de 5 salariés ou postes.
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80 % de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85 % de la grandeur étudiée dans la case.

